

PEUPLER LE CAP-BRETON CONSIDÉRATIONS SUR L'IMMIGRATION



STRATÉGIE POUR ALLER DE L'AVANT

Rédigé pour le compte de :

LA SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON

mars 2004

Dan White & Associates Limited

en partenariat avec
Tom Denton et *Bay East Solutions*

TABLE DES MATIÈRES

1	RÉSUMÉ	1
2	INTRODUCTION	5
2.1	LES MOUVEMENTS DE POPULATION, UNE SOURCE DE PRÉOCCUPATION	5
2.2	LES MIGRATIONS, UN FACTEUR IMPORTANT	6
2.3	STRATÉGIE : LE PEUPEMENT AVANT L'IMMIGRATION	6
2.4	LES COLLECTIVITÉS PROSPÈRES ATTIRENT LA POPULATION	7
3	ANALYSE DES DONNÉES HISTORIQUES – L'IMMIGRATION	8
3.1	VARIATION DU NIVEAU D'IMMIGRATION JUSQU'À UNE ÉPOQUE RÉCENTE.....	8
3.2	DONNÉES RELATIVES À LA PERFORMANCE POUR 2002	9
3.3	UN NIVEAU FAIBLE ET DISPROPORTIONNÉ AU CANADA ATLANTIQUE.....	10
3.4	LA NOUVELLE-ÉCOSSE, PRISÉE DANS LA RÉGION.....	11
3.5	LES IMMIGRANTS – UNE DISTRIBUTION ASYMÉTRIQUE	12
3.6	TAUX DE CONSERVATION À L'ÉCHELLE NATIONALE.....	12
3.7	LES GENS D'AFFAIRES IMMIGRANTS MIGRENT	13
3.8	LES VILLES – UN ATTRAIT POUR LES IMMIGRANTS	14
3.9	RÉFUGIÉS.....	14
3.10	L'ÉCONOMIE A DES EFFETS SUR LE NIVEAU DE MIGRATIONS.....	15
3.11	LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN MUTATION	16
4	PORTRAIT DE L'IMMIGRATION AU CAP- BRETON	17
4.1	LA POPULATION DES IMMIGRANTS	17
4.2	SEUILS ANNUELS BAS	17
4.3	DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET EMPLOI.....	18
4.4	PAYS D'ORIGINE	18
4.5	PERSPECTIVES ÉLABORÉES AU MOYEN DES DONNÉES DES DÉCLARANTS	18
4.6	EXODE	19
4.7	MIGRATIONS AU CANADA.....	20
4.8	RÉINSTALLATION DES RETRAITÉS.....	20
5	MARCHÉ DU TRAVAIL – PÉNURIE PRÉVUE DE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE	22
5.1	INTRODUCTION	22
5.2	POPULATION ACTIVE AU CAP-BRETON.....	22
5.3	L'OFFRE PAR RAPPORT À LA DEMANDE – LES PROFESSIONS À FORTE DEMANDE.....	24
6	LES VOIES DE L'IMMIGRATION	26
6.1	IMMIGRATION EN VERTU DE LA CATÉGORIE « TRAVAILLEUR QUALIFIÉ ».....	26
6.2	IMMIGRATION EN VERTU DE LA COMPOSANTE « GENS D'AFFAIRES »	26
	<i>Investisseurs</i>	27
	<i>Entrepreneurs</i>	27
	<i>Travailleurs autonomes</i>	27
6.3	IMMIGRATION EN VERTU DE LA CATÉGORIE DES PARENTS	27
6.4	SYSTÈME DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS	28
	<i>Réinstallation des réfugiés</i>	28
	<i>Demandeurs du statut de réfugié</i>	29
6.5	LES CANDIDATS DES PROVINCES.....	29

7	IMMIGRATION : ANALYSE DU CONTEXTE	32
7.1	PRATIQUES EXEMPLAIRES	32
	<i>L'expérience vécue au Manitoba</i>	33
	<i>Québec</i>	35
7.2	REFONTE PROPOSÉE DU SYSTÈME D'IMMIGRATION	36
	<i>Régionalisation – Projets pilotes</i>	36
7.3	NOUVELLE-ÉCOSSE.....	37
	<i>Stratégie à l'étude</i>	37
	<i>L'APÉCA – Un plan de recherche ambitieux</i>	38
7.4	LES MENTALITÉS À PROPOS DE L'IMMIGRATION	39
	<i>La conjoncture économique, un facteur</i>	40
	<i>Soutien supérieur à la moyenne au Canada atlantique</i>	40
7.5	LE CENTRE METROPOLIS EN ATLANTIQUE	41
8	INSTALLATION, INTÉGRATION ET FIDÉLISATION DES IMMIGRANTS AU NIVEAU LOCAL	42
8.1	ÉLÉMENTS DE LA DÉMARCHE.....	42
8.2	ORGANISMES QUI FOURNISSENT DES SERVICES D'ÉTABLISSEMENT	43
8.3	LE MODÈLE DE CALGARY.....	43
8.4	MISA À HALIFAX	44
8.5	PROGRAMMES DE CIC.....	44
	<i>Établissement des immigrants et adaptation</i>	45
	<i>Programme d'accueil</i>	45
	<i>Enseignement des langues</i>	45
8.6	RÔLE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.....	45
9	APPLICABILITÉ DES PROGRAMMES.....	47
9.1	INTRODUCTION.....	47
9.2	PROGRAMMES ACTUELS –APPLICABILITÉ AU CAP-BRETON.....	47
	<i>Catégorie des parents</i>	48
	<i>Composante économique</i>	49
	<i>Immigrants de la composante affaires</i>	52
9.3	CATÉGORIE DES RÉFUGIÉS	53
	<i>Réfugiés parrainés par le gouvernement</i>	54
	<i>Réfugiés parrainés par des organismes du secteur privé</i>	57
9.4	CONCLUSIONS	61
10	STRATÉGIE.....	62
10.1	PRÉAMBULE.....	62
10.2	DES DÉFIS VARIÉS ET COMPLEXES	63
	<i>Les exigences particulières de la régionalisation</i>	63
	<i>La clé : fidéliser les immigrants</i>	63
	<i>Les facteurs qui ont une influence sur l'établissement</i>	64
	<i>Une collaboration essentielle</i>	64
10.3	L'IMPORTANCE D'UN MODÈLE DE PRESTATION	65
10.4	ANALYSE DES FORCES, DES FAIBLESSES, DES POSSIBILITÉS ET DES MENACES.....	65
10.5	STRUCTURE DE LA STRATÉGIE	67
	<i>Raison d'être</i>	67

<i>But</i>	70
<i>Principes</i>	70
10.6 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	71
<i>Première orientation stratégique – Les immigrants réfugiés</i>	72
<i>Deuxième orientation stratégique – Programme des candidats de la province</i>	76
10.7 BUDGET	81

1 RESUME

Ce rapport a été élaboré à la lumière d'un débat public animé sur l'avenir du Cap-Breton, débat orienté en grande partie sur les effets du dépeuplement sur l'économie. Il a été préparé à la demande de la Société d'expansion du Cap-Breton, sous l'autorité d'un comité directeur formé de représentants de divers éléments de la collectivité comprenant notamment le développement des ressources humaines, le développement économique, la jeunesse, la citoyenneté et l'immigration et l'administration municipale. L'équipe de conseillers était dirigée par la firme *Dan White & Associates Limited*; Tom Denton et *Bay East Solutions* en faisaient partie.

Les objectifs globaux tels qu'établis dans le mandat consistaient à :

- élaborer une stratégie d'immigration qui permettra d'attirer 600 immigrants au Cap-Breton sur une période de cinq ans;
- déterminer où pourraient survenir des pénuries imminentes de travailleurs spécialisés au cours de la prochaine décennie (ou un peu plus) et examiner de quelle façon l'immigration pourrait aider à combler ces pénuries;
- élaborer une stratégie d'immigration à long terme qui favorisera la croissance économique.

Ce travail est le fruit de recherches directes menées auprès de personnes intéressées et de recherches dans des publications, de l'analyse de rapports imprimés et de recherches détaillées dans le Web, de l'examen de pratiques exemplaires, de la consultation de répondants privilégiés ainsi que d'entrevues menées auprès de parties intéressées de la collectivité, de divers responsables de programmes, de consultants en immigration et d'analystes du marché du travail. De plus, un rapport d'étape et des orientations stratégiques préliminaires ont été rédigés et présentés au comité directeur et aux hauts fonctionnaires de la Société d'expansion du Cap-Breton.

Le rapport s'est penché sur ces tendances démographiques à l'échelle mondiale, au Canada et dans la région de l'Atlantique.

- La population va connaître un essor, atteindre son sommet au milieu du siècle puis connaître un déclin.
- La population canadienne va vieillir et prendre sa retraite. Elle va aller décroissant et cela aura un effet sur le marché du travail.
- Partout, les gens migrent vers les villes; les grands centres urbains sont en pleine expansion.

- Les politiques sur l'immigration et le nombre d'immigrés peuvent modifier ces tendances mais ne peuvent les inverser.
- La région de l'Atlantique a du mal à tirer son épingle du jeu au chapitre de l'accueil des immigrants en sol canadien.
- Le Cap-Breton ne réussit qu'à attirer une vingtaine d'immigrants par année dans la région.
- Les sociétés et les économies solides attirent les immigrants; les collectivités accueillantes les fidélisent.

La démarche du Cap-Breton à l'égard de ses enjeux démographiques doit tenir compte de l'interdépendance de ces derniers avec les réalités économiques; elle devrait constituer une « stratégie de peuplement » dont l'immigration ne serait qu'un des éléments.

- Au Cap-Breton, la faible population d'immigrants est relativement bien instruite. Au chapitre de l'économie, ils connaissent plus de succès que la moyenne, même s'ils ne font pas partie de la population active dans la même mesure que la population générale.
- L'initiative du Cap-Breton visant à attirer les personnes retraitées a été couronnée de succès. Elle a été abandonnée pour des questions de financement.
- Au cours des cinq prochaines années, le Cap-Breton peut peut-être s'attendre à voir pas moins de 1 000 emplois vacants dans les professions à forte demande.

La stratégie d'immigration du Cap-Breton doit observer les lois et les règlements de l'administration fédérale en matière d'immigration, tels qu'amendés dans le cadre de l'entente sur l'immigration conclue entre l'administration publique de la province et Ottawa.

- L'immigration de membres de la famille n'est pas porteuse de promesses au Cap-Breton à l'heure actuelle. Elle pourrait s'avérer utile plus tard, quand des immigrants établis voudront faire venir les leurs.
- L'immigration de la composante économique, dans la sous-catégorie de la composante des affaires, constitue un moyen aux perspectives attrayantes en matière de développement économique mais le faible nombre d'immigrants possibles de cette catégorie en fait une stratégie de peuplement de peu d'utilité (même si des réussites en affaires portent en elles le germe de retombées positives pour l'immigration).

- La sous-catégorie de la composante économique qui touche l'immigration de travailleurs qualifiés est porteuse de promesses pour le Cap-Breton, surtout si l'administration provinciale est prête à étoffer son programme des candidats de la province selon les modalités négociées et élaborées au Manitoba, où le programme des candidats a été couronné de succès.
- Le programme de réinstallation des réfugiés est celui qui est le plus prometteur à court terme pour le Cap-Breton, notamment si on peut se voir attribuer un contingent de personnes en vertu d'une subvention du programme fédéral de réinstallation des réfugiés. Ce programme a des retombées au cours des années subséquentes, quand des églises et des associations communautaires offrent de parrainer d'autres réfugiés touchés indirectement par cette immigration, ce qui a un effet d'enchaînement.
- Le rapport avertit les lecteurs qu'à l'heure actuelle, les membres du personnel canadien à l'étranger sont poussés à leurs limites au chapitre du traitement des demandes d'immigration. Dans la plupart des cas, on peut s'attendre à des délais prolongés devant la mise en attente des applications.

La clé d'une conservation fructueuse des immigrants réside dans le concept de la « collectivité accueillante », un terme qui laisse entendre :

- des perspectives d'emplois acceptables, convenables et porteuses de promesses;
- des logements convenables à prix abordable;
- des rapports avec les membres de sa famille ou avec sa communauté ethnique ou encore, à défaut de ces relations, une collectivité accueillante. Bien sûr, il va de soi que la collectivité doit être accueillante de toute façon;
- de bonnes institutions d'enseignement, y compris des centres de formation pour l'apprentissage de l'anglais;
- un organisme d'établissement des immigrants compétent, qualifié dans la prestation d'un soutien et de services de première instance;
- une collectivité ouverte et tolérante qui favorise des occasions de maillage;

- des organismes de santé en règle, de même que des organismes préoccupés de bien-être ou offrant d'autres services;
- des institutions culturelles et religieuses appropriées pour les nouveaux arrivants.

Le rapport met l'accent sur l'importance pour les membres de la collectivité de s'entendre sur une stratégie de peuplement (et sur des concepts propres à l'immigration) et de donner leur appui de cette dernière. Il insiste aussi sur le besoin d'une direction systématique et dynamique si on veut atteindre ces objectifs : attirer de nouveaux arrivants, les réinstaller de façon satisfaisante et les fidéliser en nombre suffisant pour justifier les efforts et les dépenses.

Dans le contexte d'une stratégie de peuplement qui devrait comporter d'autres volets, le rapport recommande qu'en matière d'immigration, une attention prioritaire soit accordée dans un premier temps à l'élaboration d'un programme de réinstallation des réfugiés, d'un programme de gens d'affaires immigrants et d'un programme de travailleurs qualifiés, tels qu'amendés par le programme des candidats de la province. Le rapport examine un modèle couvrant une période de cinq ans; il rappelle que c'est seulement avec le temps que le taux d'immigration pourra connaître une croissance.

2 INTRODUCTION

Ce chapitre se penche brièvement sur les défis auxquels font face l'ensemble du pays et le Cap-Breton en particulier en matière de peuplement. Il laisse entendre que l'immigration n'est qu'un moyen de peuplement et que les retombées optimales seront favorisées par une stratégie d'ensemble.

2.1 Les mouvements de population, une source de préoccupation

La population mondiale dépasse 6 milliards d'habitants. La population a presque doublé entre 1960 et 2000. Selon les démographes des Nations Unies, elle ne doublera plus mais atteindra son sommet (entre 9 et 11 milliards) quelque part autour du milieu du XXI^e siècle. Après cela, elle commencera à décliner plus ou moins vite. Cela est provoqué par l'effet combiné de l'augmentation du niveau de vie à l'échelle mondiale (qui s'accompagne d'une utilisation accrue de la pilule anticonceptionnelle) lequel est responsable du taux de natalité décroissant et par l'effet du taux de mortalité des classes pleines de la population, la génération du baby-boom.

Dans ce contexte mondial, la situation se traduira par des mouvements de population similaires au Canada. Le taux de naissance est déjà passé à 1,5 naissances vivantes par femme (la reproduction exige 2,1 naissances vivantes par femme); il s'oriente vers les taux encore plus faibles des nations développées de l'Europe, dont certains ont chuté à 1,2 naissances par femme. L'ancien ministre de l'Immigration, Denis Coderre, a souvent évoqué le phénomène d'un taux de mortalité au Canada qui correspondrait au taux de natalité en 2026 et du taux de croissance par la suite qui serait entièrement tributaire de l'immigration. Mais même un taux d'immigration annuel s'approchant de un pour cent de la population serait insuffisant en bout de ligne pour surmonter un taux de mortalité exacerbé par les décès au sein de la génération du baby-boom et par ses répercussions. Si le Canada poursuit sur sa lancée actuelle en matière d'immigration, sa population cessera de croître lorsqu'elle atteindra 37 ou 38 millions, à peu près au même moment où la population mondiale plafonnera, soit vers le milieu du siècle. Comme c'est le cas à l'échelle mondiale, la population canadienne commencera à diminuer de façon plus ou moins rapide par la suite.

2.2 Les migrations, un facteur important

Le Cap-Breton va refléter ces tendances démographiques, qu'elles se produisent sur la scène mondiale ou sur la scène nationale. Ses défis seront aggravés par un phénomène international qui a marqué la moitié du dernier siècle : l'immigration vers les grands centres urbains. Il y a 50 ans, seules huit villes comptaient une population de 5 millions d'habitants dans le monde; aujourd'hui, il y en a 40. Au Canada, la tendance qui veut que l'on s'éloigne des régions rurales et des petites municipalités vers les grands centres urbains est bien connue et n'a pas besoin de plus d'explications. Cette tendance se poursuivra-t-elle indéfiniment ou sera-t-elle renversée à la faveur du mode de vie alternatif pris en considération par les populations, nul ne pourrait le dire. Mais, pendant encore une génération au moins, le Cap-Breton devra livrer bataille pour maintenir son niveau de population devant ces tendances démographiques et ces déplacements de population.

2.3 Stratégie : le peuplement avant l'immigration

À mesure que le Cap-Breton analyse de quelle façon et dans quelle mesure il peut tirer profit de l'expérience du Canada en matière de stratégie d'immigration nationale, au lieu de se voir écarté de la prise de décision et de voir sa réputation ternie par la liberté de sa population d'aller où bon lui semble, il devrait établir dans un premier temps qu'un but très important pour lui est d'avoir une **stratégie de peuplement** et que l'immigration constitue un des éléments de cette stratégie. Que les gens migrent de l'Alberta ou de l'Algérie, qu'ils viennent à titre de retraités ou de vacanciers, d'étudiants étrangers ou de travailleurs temporaires ou encore qu'ils soient nés au Cap-Breton et qu'ils soient persuadés de vouloir y rester, ils sont tous partie prenante des moyens de subsistance économiques et culturels de la région et, à ce titre, présentent un intérêt certain. Le fonctionnement complexe de toute économie ou de toute société requiert qu'on ait des consommateurs et des producteurs. Une surabondance de consommateurs saura attirer les producteurs.

La recherche sous-jacente à cette étude indique de façon évidente que les avenues de développement économique sont la pierre angulaire du succès quand on tente d'attirer des gens, de même que la capacité à en tirer parti. L'économie moderne est fondée sur la prémisse que ça prend du talent, un esprit d'entreprise et du capital, de même que des infrastructures pour avoir accès aux marchés, sans compter la stabilité politique nécessaire pour tirer profit des perspectives qui se présentent et pour générer une croissance économique. L'exode de la population est le résultat naturel d'une situation où les perspectives ou la capacité d'exploitation font défaut.

2.4 Les collectivités prospères attirent la population

En règle générale, le Canada accepte de nouveaux immigrants selon un taux annuel censément insuffisant pour enrayer le déclin éventuel de la population. On s'attend à ce que ces immigrants, en raison de leur détermination, de leurs compétences, de leur ingéniosité et de leur enthousiasme général contribuent à la croissance économique du pays à l'avenir. Les recherches démontrent que les immigrants ont contribué à consolider le pays et qu'ils vont poursuivre sur cette voie. Mais les mêmes recherches tendent à prouver hors de tout doute que, lorsqu'ils choisissent leur nouveau lieu de résidence, les immigrants sont motivés par un fort désir d'actualiser leur potentiel en se consacrant à des collectivités hétérogènes qui connaissent une croissance vigoureuse, dans des centres qui présentent une diversité culturelle, ethnique et religieuse suffisante pour faciliter la réinstallation.

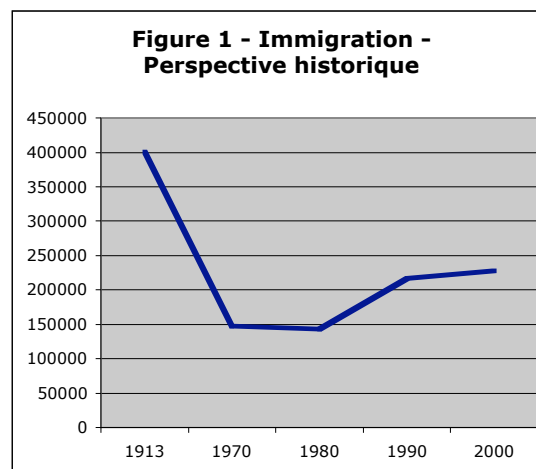
La force d'attrait de l'immigration pour les collectivités plus petites comme le Cap-Breton tient à ce que cela peut constituer une façon de générer un accroissement démographique de la population. L'histoire démontre qu'au fil des ans, cela peut engendrer un taux de croissance économique plus élevé dans l'ensemble. Mais pour les régions canadiennes qui connaissent une croissance plus lente, c'est le besoin pressant de mettre fin à la dévaluation causée par l'émigration qui fait de l'immigration une priorité. La recherche sur les tendances en matière de migration secondaire démontre de façon manifeste que le fait d'attirer les immigrants ne suffit pas. Les immigrants ne sont pas différents des fils et des filles natifs d'une région; à moins que ne s'offrent des perspectives, ils vont émigrer. De petits centres comme le Cap-Breton aspirent à tout le moins à une stabilité de la population; par conséquent, les stratégies visant une immigration accrue doivent être mises en oeuvre parallèlement à des plans de croissance économique. Des efforts visant une croissance économique qui sont couronnés de succès façonnent en bout de ligne les retombées des efforts pour attirer les immigrants et pour les fidéliser.

3 ANALYSE DES DONNEES HISTORIQUES – L'IMMIGRATION

Les tendances des dernières années en matière d'immigration sont examinées dans le présent chapitre. On y analyse aussi les données récentes relatives à la performance dont Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a rendu compte. Enfin, les répercussions générales sur l'immigration sont évaluées, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle provinciale.

3.1 Variation du niveau d'immigration jusqu'à une époque récente

Si on se reporte en arrière pour obtenir une vue d'ensemble, on peut constater qu'au cours du 20^e siècle, le niveau d'immigration a varié considérablement, atteignant des sommets deux fois plus élevés que le taux des dernières années pour passer à des creux qui représentent un afflux de 95 % moindre que les arrivées actuelles. À la longue, le niveau d'immigration a été influencé par divers facteurs dont les guerres, les conflits civils, la famine, la souffrance humaine et les changements apportés aux politiques gouvernementales. La figure 1 ci-dessous indique que le niveau d'immigration a atteint un pic en 1913 au Canada; au cours des dernières années, il a connu une moyenne annuelle d'un peu plus de 235 000 immigrants.



3.2 Données relatives à la performance pour 2002

À chaque année, Citoyenneté et Immigration Canada publie un rapport sur l'immigration. Un examen d'ensemble des données de 2002 (tableau 1 ci-dessous) indique qu'un peu plus de 229 000 immigrants sont arrivés au pays. Au total, le niveau actuel dépasse légèrement la cible supérieure de la fourchette projetée. Par conséquent, en pratique, le niveau de 2002 a dépassé de 3 % la cible supérieure de la fourchette projetée. Les chiffres de 2002 se penchent sur les activités en matière d'immigration dans trois secteurs de programmes ou catégories : (i) famille, (ii) économique et (iii) autres. De plus, le rapport de 2002 ci-dessous se penche sur les réfugiés arrivant au pays dans l'une de ces catégories : réfugié parrainé par le gouvernement, réfugié parrainé par des organismes du secteur privé, résident permanent ou réfugié parrainant des personnes à charge à l'étranger.

En 2002, le secteur où l'on constate l'activité la plus fébrile au chapitre de l'immigration est la catégorie de la composante économique. Soixante pour cent de tous les immigrants qui sont entrés au pays en 2002 l'ont fait en vertu de cette catégorie économique. Au sein de ce groupe, 90 % des immigrants étaient des travailleurs qualifiés, en comparaison avec les gens d'affaires immigrants ou les investisseurs immigrants qui ne constituaient que 8 % des immigrants en tout. Si on se reporte en arrière, les données de 2002 ne s'écartent pas de façon marquée pour ce qui est de la composante économique des immigrants (figure 2). La catégorie est à l'origine du plus grand nombre d'arrivées et les travailleurs qualifiés y dominent alors que la catégorie des familles détient une part moyenne de 27 % de l'activité annuelle, suivie par la catégorie des réfugiés qui arrivent dans une proportion de 11 % en moyenne chaque année.

Tableau 1-Rapport sur l'immigration, 2002

Immigrants	Fourchette prévue		Arrivées réelles en 2002	Écart en % (Note 3)
	Minimum	Maximum		
Famille immédiate	37,000	41,000	42,775	4%
Parents et grands-parents	19,000	21,000	22,502	7%
Total - famille	56,000	62,000	65,277	5%
Travailleurs qualifiés	115,800	125,300	123,357	-2%
Composante affaires	12,000	13,000	11,041	-15%
Candidats d'une province ou d'un territoire	1,200	1,500	2,127	42%
Total - composante économique	129,000	139,800	136,525	-2%
Autres (Note 1)	2,000	2,800	2,145	-23%
Total des autres	2,000	2,800	2,145	-23%
Total - immigrants	187,000	204,600	203,947	0%
Réfugiés				
Parrainés par le gouvernement	7,500	7,500	7,504	0%
Parrainés par le secteur privé	2,900	4,200	3,044	-28%
Ayant obtenu le droit d'établissement	10,500	15,600	10,544	-32%
Ayant des personnes à charge à l'étranger (Note 2)	2,100	3,100	4,019	30%
Total - réfugiés	23,000	30,400	25,111	-17%
Total d'immigrants prévus	210,000	235,000	229,058	-3%

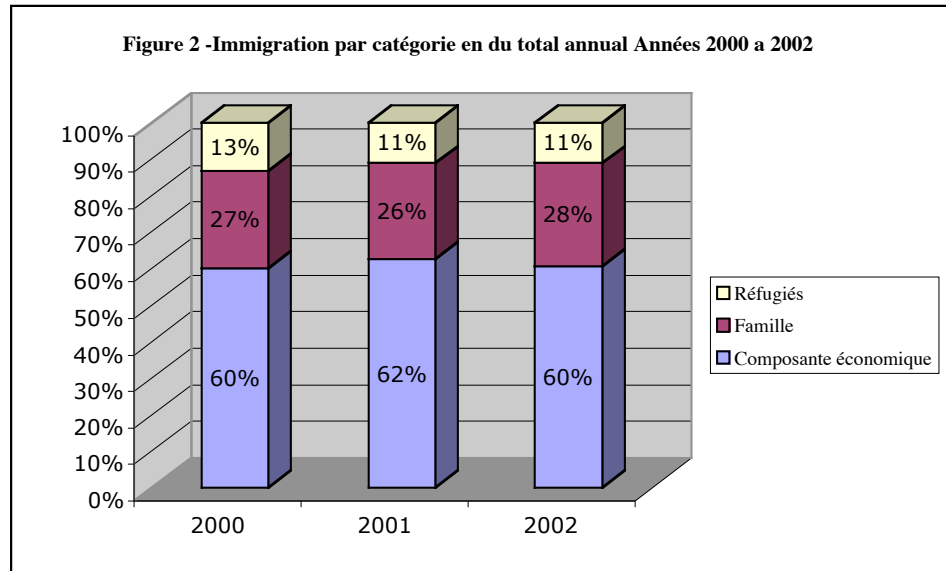
Note 1: Comprend les aides familiaux résidents et les retraités

Note 2: Personnes à charge (d'un réfugié admis au Canada) vivant à l'étranger

Note 3: L'écart en pourcentage est déterminé à l'aide de la fourchette maximale prévue

3.3 Un niveau faible et disproportionné au Canada atlantique

C'est un fait assez bien connu que le Canada atlantique, où habite environ 7 % de la population du pays, ne tire pas son épingle du jeu en ce qui a trait à la proportion d'immigrants. En fait, tel qu'indiqué dans le tableau 2 ci-dessous, la région de l'Atlantique n'a été choisie que par 1 % de tous les nouveaux immigrants au cours de chacune des trois dernières années. Malheureusement, la situation n'évolue pas vraiment avec le temps.



3.4 La Nouvelle-Écosse, prisée dans la région

Dans la région des provinces de l'Atlantique, la Nouvelle-Écosse exerce un attrait sur les immigrants; elle attire environ la moitié du total des immigrants à chaque année (tableau 3). Le plus grand nombre d'immigrants s'installent à Halifax tandis que les autres s'installent dans d'autres secteurs de la province. D'ordinaire, le Cap-Breton recevrait un peu plus de 7 % des immigrants qui choisissent de s'installer ailleurs qu'à Halifax. L'île reçoit quelque 20 immigrants en moyenne chaque année.

Tableau 2- Immigration au Canada atlantique en % du total annuel d'immigration au Canada

	2000	2001	2002
Total au Canada	227,346	250,484	229,091
Total au Canada atlantique	2,974	3,057	2,644
% du total canadien	1%	1%	1%

Tableau 3- Niveau d'immigration en Nouvelle-Écosse

	2000	2001	2002
Canada	227,346	250,484	229,091
Canada atlantique	2,974	3,057	2,644
Nouvelle-Écosse	1,607	1,711	1,419
Région de Halifax	1,318	1,378	1,129

3.5 Les immigrants – une distribution asymétrique

Il est intéressant de constater que la répartition géographique des immigrants est beaucoup plus asymétrique que celle de la population née au Canada. Presque 75 % des immigrants vivent dans l'une des trois grandes métropoles canadiennes; 14 % seulement (environ 700 000) vivent hors des 25 zones métropolitaines de recensement. À titre de comparaison, seulement 25 % des gens nés au pays vivent dans les trois plus grandes villes et 43 % vivent dans une région autres qu'une région métropolitaine de recensement.

3.6 Taux de conservation à l'échelle nationale

La plus grande partie des immigrants qui arrivent au Canada sont enclins à y demeurer. Pendant la période de 16 ans allant de 1980 à 1996, le Canada a perdu environ 15 % de ses immigrants au profit de l'émigration. Pendant la même période, le Canada atlantique a perdu presque la moitié de ses immigrants en raison de l'émigration et de migrations vers d'autres régions du pays. L'Ontario et la Colombie-Britannique ont un taux de conservation des immigrants plus élevé que celui du pays tout entier.

Le fait d'attirer des immigrants dans une région spécifique du Canada, notamment dans les petites collectivités, constitue un défi même dans les circonstances les plus favorables. Mais, tel qu'on l'a fait remarquer, conserver les immigrants une fois qu'ils sont arrivés peut également poser des difficultés considérables. Par exemple, environ 2,6 millions d'immigrants ont été admis au Canada entre 1980 et 1995 et on comptait 1,27 millions de déclarants en 1995. De ce nombre, un peu plus de 166 000 (13 %) avait quitté leur province d'accueil depuis 1995. Comme il fallait s'y attendre, ce sont l'Ontario et la Colombie-Britannique qui ont bénéficié de la migration secondaire des immigrants au cours de la période en question.

3.7 Les gens d'affaires immigrants migrent

Les données de Citoyenneté et Immigration Canada indiquent que, de toutes les catégories, ce sont les gens d'affaires immigrants qui se sont montrés le plus enclins à migrer au pays (tableau 4). Des quelques 85 000 immigrants qui se sont vu accorder le droit d'établissement entre 1980 et 1995 et qui ont été enregistrés comme déclarants en 1995, 21 420 immigrants (ou 25 % au total) avaient quitté leur province d'accueil. En comparaison, 18,6 % des déclarants de 1995 qui se sont vu accorder le droit d'établissement en vertu de la catégorie des réfugiés avaient déménagé (39 200 des 210 570 immigrants de cette période) de même que 15 % des déclarants de la catégorie des travailleurs qualifiés. Le niveau d'instruction, l'âge et les connaissances linguistiques sont des facteurs qui ont une influence considérable sur la migration secondaire chez les immigrants. Dans le sillage de leur migration secondaire, les immigrants ont fait état de revenus tirés d'un travail salarié plus élevés et d'une incidence moindre de recours aux prestations d'assurance-emploi.

**Tableau 4- Migration des immigrants
lors de l'année d'imposition 1995
pour la période de 1980 à 1995**

	Gens d'affaires	Réfugiés	Travailleurs qualifiés
Total des migrations secondaires	21,420	39,200	53,355
Total des immigrants par catégorie	84,980	210,570	356,840
% des migrations secondaires	25%	19%	15%

Citoyenneté et Immigration Canada signale qu'en 1995, l'ensemble des provinces atlantiques s'est retrouvé avec moins de la moitié du nombre de gens d'affaires immigrants qui en avaient fait leur destination au cours des 15 années précédentes, en raison d'un vaste exode et d'une migration faible en sens opposé.

3.8 Les villes – un attrait pour les immigrants

Les Canadiens en sont venus à accepter le caractère très urbain de notre population et déplorent le déclin de la population dans les régions rurales du Canada. À cet égard, les immigrants forment une classe à part. Ils affichent une préférence très marquée pour les villes, notamment les grandes villes, et ce, davantage que les gens nés au Canada, peut-être parce qu'ils viennent essentiellement de grandes villes et qu'ils ont tendance à adopter un point de vue plus cosmopolite. Pour eux, l'attrance vers des collectivités où se trouvent des gens de même origine est forte. Par la force des choses, les tentatives de répartition des immigrants en diverses régions doivent tenir compte de ces tendances et s'efforcer en quelque sorte de leur faciliter les choses au lieu de leur résister.

Ces données servent à étoffer les recherches de Roderic Beaujot, du *Population Studies Centre* de l'Université Western Ontario, qui illustrent le fait qu'au chapitre de la démographie canadienne, l'immigration peut contribuer d'une façon importante, voire considérable, à la croissance démographique par l'arrivée de quelque 200 000 immigrants chaque année. Mais cela accentue les inégalités en termes de répartition des populations à la faveur de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

3.9 Réfugiés

Il est évident que, d'une façon générale, les gouvernements ne s'immiscent pas dans le choix d'une destination par les immigrants. Toutefois, l'administration fédérale et d'autres administrations publiques à l'étranger jouent un rôle dans l'installation de réfugiés et de demandeurs d'asile. Cela pourrait expliquer dans une certaine mesure la répartition des réfugiés à leur installation par rapport à la répartition des immigrants de façon générale. Au cours des deux dernières décennies, les trois provinces des Prairies ont été la destination de 18 % des réfugiés arrivant au Canada, et de 13 % de tous les immigrants. Le Québec a également accueilli plus de réfugiés que d'immigrants : 19 % comparé à 17 %. Le Colombie-Britannique a été la destination de 9 % de réfugiés et de 17 % de tous les immigrants.

L'envers de la médaille quand on compare la répartition plus importante des réfugiés par rapport à celle des immigrants tient dans le fait que les réfugiés arrivent au deuxième rang de la mobilité interprovinciale parmi les immigrants au cours des années qui suivent leur admission au Canada, juste après les gens d'affaires immigrants. Ils ont des mouvements migratoires très prononcés, selon certains patrons géographiques, ce qui rend nulles les retombées de leur présence plus importante au départ au Québec et dans les Prairies.

Le taux d'exode des réfugiés dans les provinces plus petites est assez élevé : 73 % pour la région atlantique et 68 % pour la Saskatchewan. De façon évidente, si le Canada atlantique veut accueillir une plus grande part d'immigrants, la stabilité des réfugiés pourrait avoir des effets réels.

Il est intéressant de constater qu'il existe peu de recherches sérieuses qui se sont penchées sur ce qui pousse les réfugiés à migrer. Les informations dont on dispose indiquent que le facteur premier qui intervient dans la décision d'un réfugié de migrer est la quête d'un emploi qui permette de gagner sa vie ou d'un emploi plus adéquat. On cite aussi le désir de se rapprocher de sa famille et des gens qui ont la même origine ethnique ou une origine ethnique proche.

3.10 L'économie a des effets sur le niveau de migrations

Influencer les immigrants pour qu'ils choisissent telle ou telle région canadienne n'est pas si facile. Bon nombre de nouveaux immigrants affichent une préférence marquée pour une destination spécifique. Au cours des premières années suivant leur arrivée, ils ont tendance à déménager rapidement, essentiellement vers les grands centres métropolitains qui ont une population d'immigrants importante. Ce n'est que si l'économie régionale est en bonne santé et qu'il y a création d'emplois que les immigrants s'installeront de façon permanente dans une région et que le taux de population de la région augmentera.

Les petits centres comme le Cap-Breton devront connaître du succès en matière de développement économique si on veut attirer les immigrants et les fidéliser. L'emploi est une question vitale pour la grande majorité des immigrants. L'histoire démontre qu'on ne peut s'attendre à ce qu'un afflux d'immigrants dans une région suffise à lui seul à créer un nombre d'emplois suffisants pour les nouveaux arrivants. Cela aura pour conséquence un exode en tant que tel, à moins qu'on ne connaisse une croissance de l'emploi pour d'autres motifs. Les nouveaux immigrants eux-mêmes sont plutôt susceptibles de déménager dans d'autres régions du pays où les perspectives d'emploi sont meilleures. Les principes fondamentaux de l'économie nous enseignent qu'à la longue, l'offre crée sa propre demande. Si la population augmente au Canada, que ce soit par le biais d'un accroissement naturel de la population ou par le truchement de l'immigration, l'économie y gagnera tôt ou tard. Mais, comme on le sait si bien au Cap-Breton, la croissance économique ne se matérialise pas nécessairement où et quand on le voudrait. Si des ressources humaines de grande compétence sont essentielles à la croissance économique, leur présence seule n'est pas gage de progrès économique.

3.11 Le marché du travail en mutation

Au Canada, le marché du travail est en mutation et cela a des conséquences pour certaines catégories d'immigrants, notamment les réfugiés. Citoyenneté et Immigration Canada signale que la rémunération moyenne des réfugiés au cours de la première année complète après l'obtention du droit d'établissement connaît un déclin notable au sein des cohortes depuis 1988. En règle générale, la rémunération moyenne augmente de façon marquée au cours des deux premières années après l'obtention du droit d'établissement; on verra par la suite des gains un peu plus modestes entre la troisième et la cinquième année. Citoyenneté et Immigration Canada signale qu'en comparaison avec celle de cohortes précédentes, la rémunération moyenne de cohortes plus récentes a diminué. Cela donne à penser que l'entrée sur le marché du travail pose peut-être plus de problèmes aux réfugiés; cela soulève aussi des inquiétudes à savoir si oui ou non les cohortes récentes seront capables d'obtenir une rémunération comparable à celle des cohortes précédentes.

Depuis 1980, il y a une augmentation manifeste du travail autonome chez les réfugiés qui viennent d'obtenir le droit de s'établir. Par exemple, deux pour cent des réfugiés de la cohorte de 1980 ont perçu des revenus de travailleurs autonomes au cours de l'année qui a suivi l'obtention de leur droit d'établissement; cela a été le cas pour plus de huit pour cent des réfugiés de la cohorte de 1992. Les réfugiés parrainés par des organismes du secteur privé et les demandeurs du statut de réfugiés acceptés (qui ont droit d'établissement au Canada) sont ceux qui se montrent le plus enclins au travail autonome.

4 PORTRAIT DE L'IMMIGRATION AU CAP-BRETON

On décrit ci-dessous l'histoire de l'immigration au Cap-Breton. À l'aide des données de recensement les plus récentes et des données sur les déclarants, on détermine également le nombre d'immigrants qui habitent dans l'île ainsi que le nombre annuel de nouveaux arrivants au cours des dernières années.

4.1 La population des immigrants

Comme on pouvait s'y attendre, la situation du Cap-Breton est à l'image de celle qui prévaut dans la région de l'Atlantique en ce qui a trait à l'immigration. Le recensement de 2001 indique que l'île compte 2 875 immigrants, ce qui représente moins de deux pour cent de la population totale de 147 454 habitants. Cela va de pair avec la situation dans l'ensemble du Canada atlantique, où les immigrants constituent environ deux pour cent de la population totale. Les données cumulatives du recensement ne fournissent pas le profil des immigrants du Cap-Breton; c'est pourquoi il est difficile d'en connaître plus à propos de sa composition. Cependant, il paraît raisonnable d'avancer que le niveau d'immigration est demeuré à peu près constant au fil des ans. On peut également avancer que, conformément à ce qu'on observe dans d'autres secteurs infrarégionaux, ce sont des professionnels instruits, attirés par les emplois spécialisés auxquels ils peuvent avoir accès, qui constituent la population d'immigrants.

4.2 Seuils annuels bas

La Nouvelle-Écosse est la terre d'accueil d'un peu plus de 41 000 immigrants. Comme il fallait s'y attendre, ils sont concentrés pour une bonne part (60 %) dans la région métropolitaine de Halifax où ils sont attirés par l'économie florissante, l'infrastructure et la diversité ethnique et culturelle. La population d'immigrants du Cap-Breton, comptant pour 7 % du total de la province, est la plus faible des cinq régions de recensement de la Nouvelle-Écosse. Les données de Statistique Canada indiquent que 10 300 nouveaux immigrants sont arrivés en Nouvelle-Écosse entre 1991 et 2000 et que la majorité (73 %) se sont installés dans le comté de Halifax. On présume que le reste des immigrants s'est installé dans les 17 autres comtés de la province et que leur nombre illustre en règle générale la répartition

proportionnelle des immigrants de la Nouvelle-Écosse telle qu'elle était en 2001. Le cas échéant, on peut présumer que, de la proportion totale de 27 % des nouveaux immigrants qui se sont installés en dehors de Halifax, le Cap-Breton en a reçu environ 190 pendant la période de 1991 à 2000, soit environ 20 immigrants en moyenne par année.

4.3 Données démographiques et emploi

La population des immigrants du Cap-Breton est plus âgée quand on la compare avec la population en général. Les données indiquent que 97 % de la population des immigrants est âgée de 15 ans ou plus et que plus de 30 % de cette population a 65 ans ou plus, par rapport à 15 % de la population en général. Les immigrants du Cap-Breton ont, en règle générale, un niveau d'instruction plus élevé; 61 % ont dépassé le niveau du secondaire par rapport à 45 % de l'ensemble de la population de la région. Indépendamment du niveau d'instruction, 46 % des immigrants du Cap-Breton seulement faisaient partie de la population active par rapport à 52 % de l'ensemble de la population. Toutefois, les données de recensement indiquent que les immigrants du Cap-Breton ont un taux de chômage plus faible (14,1 % au lieu de 18 % pour l'ensemble de la population). Cela étouffe l'affirmation selon laquelle les immigrants sont attirés au Cap-Breton par des perspectives d'emploi spécifiques. Le fait qu'en moyenne les immigrants sur le marché du travail ont des revenus gagnés plus élevés va dans ce sens.

4.4 Pays d'origine

Au cours des dernières années, la majorité des immigrants qui se sont installés en Nouvelle-Écosse et au Cap-Breton provenaient de l'Asie et du Moyen-Orient. À la différence de ce qu'on observait au milieu du siècle dernier, l'Europe n'est plus le continent d'origine de la majorité des immigrants. Aujourd'hui, 30 % seulement de tous les immigrants du Canada viennent d'Europe par rapport à presque 60 % qui viennent d'Asie.

4.5 Perspectives élaborées au moyen des données des déclarants

Une autre possibilité à envisager quand on se reporte en arrière pour examiner les activités des immigrants au Cap-Breton réside dans les données compilées annuellement à partir des renseignements fournis par les déclarants. De toute évidence, ces données ne sont pas aussi précises que celles des recensements non cumulatifs mais elles apportent un éclairage utile, encore que général.

Pour chacune des cinq dernières périodes de recensement allant de 1977-1982 à 1997-2002, les déclarants résidant au Cap-Breton mais provenant d'un autre pays ont été dénombrés. Tel qu'indiqué dans le tableau 5, au cours de la période de 25 ans qui a débuté en 1977, 2 197 personnes en tout sont venues au Cap-Breton. Pendant la même période, 1 340 personnes ont émigrés du Cap-Breton vers un pays étranger. Il y a plusieurs raisons à cela, qui vont du cas de citoyens étrangers ayant terminé un séjour de travail à celui de Cap-Bretonnais ayant travaillé à l'étranger jadis et qui, de façon plausible, y retournent pour travailler. Quoiqu'il en soit, pendant 25 ans, l'île a connu une augmentation nette de 857 habitants provenant de l'extérieur du pays.

Tableau 5-Entrées et sorties

**Déclarants
Île du Cap-Breton
1977-2002**

	Entrées	Sorties	Migration nette
1977-1982	505	504	1
1982-1987	272	100	172
1987-1992	444	166	278
1992-1997	603	276	327
1997-2002	373	294	79
Total	2,197	1,340	857

Source: Statistique Canada

4.6 Exode

De façon évidente, l'augmentation nette ne s'est pas entièrement matérialisée par des immigrants tels qu'on les définit conventionnellement. S'il est évident que le Cap-Breton n'est pas parvenu à attirer un nombre appréciable d'immigrants au cours des dernières années, le portrait général de la situation est davantage terni encore par le phénomène de l'exode. Encore une fois, à l'aide des données recueillies auprès des déclarants, nous constatons dans le tableau 6 qu'au cours de la période allant de 1977 à 2002, 22 277 personnes ayant vécu et travaillé au Cap-Breton à une certaine époque ont déclaré des revenus gagnés dans d'autres régions du pays qui, au moment de produire la déclaration, étaient désignées comme lieux de résidence. Il ne fait aucun doute que certaines personnes qui se sont établies au Cap-Breton en provenance d'un pays étranger et qui contribuaient à l'augmentation nette de la population au cours de la période mentionnée ci-dessus faisaient partie de celles qui ont migré vers une autre région du pays au cours de la même période.

Tableau 6- Émigration

Déclarants	
Île du Cap-Breton	
1977-2002	
1977-1982	4,853
1982-1987	3,816
1987-1992	3,943
1992-1997	3,797
1997-2002	5,868
Total	22,277

Le Cap-Breton perd des résidents essentiellement au profit de la Nouvelle-Écosse continentale, surtout de la région métropolitaine de Halifax, ainsi que de l'Ontario et de l'Alberta. En moyenne, pour chacune des cinq dernières périodes de recensement, environ 45 % des migrants se sont établis dans la région de Halifax, 16 % en Ontario et 18 % en Alberta.

4.7 Migrations au Canada

Dans le contexte élargi des stratégies de peuplement, les migrations au pays sont dignes de considération. À chaque année, des milliers de Canadiens, dont des immigrants, s'établissent ailleurs. Ils le font pour de nombreuses raisons, qui vont d'un désir de se rapprocher de la famille et des amis à un engouement pour un climat différent, en passant par une préférence envers la proximité de commodités particulières et la recherche d'avenues de développement économique. Malgré tout, les migrations constituent un secteur qui présente des possibilités au chapitre du peuplement et de la consolidation de l'économie.

4.8 Réinstallation des retraités

Comme c'est le cas pour n'importe quelle opportunité, les migrations connaîtront un plus grand succès dans des situations où les atouts et les caractéristiques d'une région vont de pair avec les intérêts et les besoins d'une catégorie précise de migrants. Le Cap-Breton a une certaine expérience en la matière grâce à son programme de réinstallation des retraités des années 1990. On en a fait la promotion en insistant entre autres

sur les points forts que sont la qualité de vie dans l'île, le logement à prix abordable, l'abondance de biens récréatifs et la diversité culturelle. Le programme est parvenu à attirer 340 migrants sur 3 ans. De façon manifeste, la majorité avait des liens antérieurs qui les rattachaient à l'île, mais malgré tout, la décision de se réinstaller a donné lieu à des retombées économiques notables. L'accroissement des revenus familiaux imputable aux nouveaux migrants a été de l'ordre de quelque 2 millions de dollars et a créé l'équivalent de 70 emplois à temps plein. Certains ont investi dans de nouvelles microentreprises et ont créé de façon heureuse de nouveaux emplois directs. Dans l'ensemble, les retombées du programme ont été de beaucoup supérieures aux coûts.

5 MARCHE DU TRAVAIL – PENURIE PREVUE DE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIEE

Dans ce chapitre, on se sert des données rassemblées par Développement des ressources humaines Canada pour dépeindre la main-d'œuvre du Cap-Breton. À l'aide des informations obtenues auprès de *Canada-Nova Scotia Skills and Learning Network*, on détermine la pénurie prévue de main-d'œuvre qualifiée au cours des cinq prochaines années.

5.1 Introduction

Au Canada, la population active ne rajeunit pas. De plus, la dynamique d'ensemble de la population active est en mutation, sous l'influence considérable du recours rapide aux technologies et des changements qui en découlent au chapitre des compétences professionnelles requises. Le débat sur l'avenir de la population active au Canada est de plus en plus centré sur la pénurie prévue de main-d'œuvre qualifiée et sur les incidences possibles sur la performance économique d'ensemble, si on ne s'attaque pas au problème. Dans ce contexte, l'immigration est étudiée en tant qu'avenue à exploiter dans le cadre d'une entente éventuelle à ce sujet.

L'objectif de ce chapitre est d'examiner brièvement jusqu'à quel point on peut s'attendre à être touché au Cap-Breton par une pénurie éventuelle de main-d'œuvre qualifiée. On tentera aussi de déterminer jusqu'à quel point on peut avoir recours à l'immigration pour atténuer le problème tout en consolidant l'économie de l'île dans son ensemble.

5.2 Population active au Cap-Breton

Un bref tour d'horizon de la population active au Cap-Breton indique que, au cours des dernières années, on a connu une légère hausse des emplois tandis que les effectifs totaux ne variaient pas de façon très sensible. Par exemple, en 1997, la population active constituait 52 % de la population de l'île au lieu de 53 % en 2002. La légère variation est imputable au déclin de la population en général, conséquence de l'exode continu. Un taux de chômage supérieur à 15 % au Cap-Breton représente plus que le double du taux national; il est supérieur à la moyenne de l'ensemble de la province et ce, de manière significative.

Au chapitre de l'économie cap-bretonnaise, les secteurs les plus actifs du point de vue de l'emploi au cours des dernières années ont été la gestion, l'administration, l'éducation et les autres services. L'envers de la médaille, c'est que le commerce, l'industrie forestière, la pêche, les mines, le pétrole et le gaz ainsi que les secteurs liés aux technologies de l'information ont été à peu près inactifs sur le plan de la création d'emplois. Malgré tout, au regard de l'emploi, le secteur de la vente (vente en gros et vente au détail) est un des principaux secteur d'emploi de l'île, comptant presque 17 % de l'ensemble de la population active, suivi par les services sociaux et les services de santé (à peu près 14 %) et les services éducatifs (10 %).

Une étude effectuée récemment au Cap-Breton par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et portant sur le marché du travail suggère que dans l'île, l'enjeu véritable, c'est la tendance à long terme de la population en âge de travailler à s'exiler, un phénomène qu'on observe notamment les jeunes de 15 à 24 ans. L'évaluation souligne également que, pendant la période de 1993 à 2001, l'émigration nette a dépassé 9 500 personnes. Ces considérations ont un poids considérable dans l'analyse que font les professionnels des ressources humaines et du développement économique, pour qui l'effet combiné du vieillissement de la population active et de l'exode des jeunes va épuiser le bassin de main-d'œuvre de l'île au point de constituer un frein au progrès économique.

Enfin, le rapport de DRHC a révélé que, en ce qui a trait à la main-d'œuvre du Cap-Breton, quatre secteurs d'activité sont demeurés à peu près stables pendant cinq ans; on s'attend par ailleurs à ce que la tendance se maintienne dans un avenir assez rapproché. Il s'agit de la construction, de l'industrie manufacturière, du commerce, des services des professions scientifiques et techniques ainsi que des services sociaux et des services de santé. On s'attend à ce que les services d'enseignement connaissent un essor à court terme en matière d'emplois, tout comme les secteurs de la gestion et de l'administration.

5.3 L'offre par rapport à la demande – Les professions à forte demande

Le réseau *Canada-Nova Scotia Skills and Learning Network* est composé au chapitre provincial du ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, de l'*Office of Economic Development and Intergovernmental Affairs* et au chapitre fédéral de Citoyenneté et Immigration Canada, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, de Développement des ressources humaines Canada et de Industrie Canada. Le réseau s'emploie à mettre de l'avant des stratégies et des initiatives qui visent à améliorer notamment l'information sur le marché du travail, la formation, le revenu et l'employabilité par apprentissage, le développement professionnel ainsi que le counselling d'emploi et l'immigration. En marge de ce réseau est né un groupe de travail sur les questions d'immigration. Ce groupe a d'abord effectué une recherche importante en vue d'identifier les professions en forte demande ainsi que les prévisions de croissance de l'emploi et les enjeux de l'offre et de la demande.

Tel qu'indiqué dans le tableau 7 ci-dessous, on prévoit que pour ces dix-neuf professions à forte demande, plus de 7 000 emplois seront créés au cours des cinq prochaines années, en raison de l'attrition, de la croissance économique et de la croissance des secteurs. On prévoit que seules deux de ces dix-neuf catégories d'emploi seront en mesure de suffire à la demande. On s'attend à certaines possibilités d'emploi et à une certaine croissance économique au Cap-Breton. Les données cumulées recueillies par la province rendent difficile la tâche d'établir avec précision l'ampleur de la création d'emplois et de la croissance économique. Mais si l'on se fie aux données comparées de population active du Cap-Breton et de l'ensemble de la province, on peut avancer que, puisque l'île accueille 14 % de la population active, on pourrait voir plus de mille possibilités d'emploi se matérialiser dans le domaine des professions à forte demande au cours des cinq prochaines années.

**Tableau 7- Nouvelle-Écosse
Professions à forte demande**

Professions	Croissance prévue de l'emploi au cours des cinq prochaines années	Offres/demandes anticipées au cours des cinq prochaines années
Direction des services financiers	150	Les emplois vacants pourraient dépasser l'offre
Direction des services informatiques	210	La demande devrait dépasser l'offre
Direction d'écoles et admin. scolaire	120	Compétition locale mais la demande y répondra
Direction de commerces au détail	1090	La demande va dépasser l'offre
Direction des transports et de la construction	170	Plus de postes vacants que de candidats
Spécialistes des ressources humaines	150	Postes vacants mais faiblesse du marché du travail
Professionnels des services aux entreprises	440	Le demande va dépasser l'offre
Ingénieurs civils, mécaniques et électriques	540	Les chercheurs suivent le rythme - il faut tenir compte des immigrants
Programmeurs et analystes en informatique	1930	Forte demande - possibilités intéressantes pour les immigrants
Techniciens en réparation de matériel électronique	290	Demande un peu plus élevée que l'offre
Médecins spécialistes	60	Plus de postes vacants que de diplômés et d'immigrants
Médecins de famille et omnipraticiens	120	Plus de postes vacants que de personnel qualifié
Infirmières autorisées et infirmières surveillantes	920	Offre insuffisante à cause d'un déclin de diplômés
Technologues et techniciens de laboratoires médicaux	240	Plus de postes vacants que de gens qualifiés
Infirmières auxiliaires autorisées	240	Nombre de diplômés sous la moyenne - postes vacants
Ambulanciers	50	Il est plausible que la demande dépasse l'offre
Professeurs d'université	430	Pas assez de diplômés et d'immigrants récents pour combler les postes
Techniciens juridiques*	90	Plus de chercheurs que de postes vacants
Spécialistes des ventes techniques et non techniques *	990	Les chercheurs sont plus nombreux que les postes vacants
Assistants élémentaires dans les cliniques et hôpitaux	60	Plus de postes vacants que de chercheurs d'emploi
Sous-total des emplois vacants prévus (croissance)	8290	
Moins les professions en surplus*	1080	
Croissance nette de l'emploi	7210	

6 LES VOIES DE L'IMMIGRATION

Trois voies fondamentales s'offrent aux résidents de l'extérieur du Canada qui envisagent de présenter une requête en vue d'obtenir le statut de résident permanent (illustration 1 ci-dessous). Ce chapitre trace brièvement les grandes lignes de chaque programme, y compris le programme des candidats de la province, à la fois sous l'angle des politiques et sous l'angle des procédures. Le chapitre 8 se penche sur l'applicabilité de ces programmes dans le cadre de la stratégie d'immigration du Cap-Breton.

6.1 Immigration en vertu de la catégorie « travailleur qualifié »

On présume qu'un travailleur qualifié a la formation et l'expérience nécessaires pour trouver un emploi et s'établir au Canada. Pour être admis en tant que travailleurs qualifiés, les candidats doivent répondre aux exigences minimales sur le plan de l'expérience de travail, prouver qu'ils ont des ressources financières suffisantes pour s'établir, et récolter suffisamment de points pour obtenir la note de passage, établie en fonction de six critères de sélection. Au cours des derniers mois, le ministre de Citoyenneté et Immigration Canada a choisi de faire passer la note de passage de 75 à 67 en ce qui a trait aux six critères de sélection utilisés pour déterminer l'éligibilité des candidats. Cette initiative fait partie de l'ensemble des efforts que le gouvernement entend faire pour contrer la pénurie prévue de main-d'œuvre qualifiée à l'échelle nationale. Les critères en question sont l'éducation, la langue, l'expérience, l'âge, l'assurance d'un emploi et la faculté d'adaptation.

6.2 Immigration en vertu de la composante « gens d'affaires »

Cette catégorie s'applique aux personnes qui peuvent investir dans des entreprises canadiennes ou qui sont en mesure de créer leur propre entreprise et de participer ainsi à l'essor continu d'une économie canadienne forte et prospère. Il y a trois catégories de gens d'affaires immigrants.

6.2.1 Investisseurs

Le programme d'immigration des investisseurs vise à attirer au Canada des capitaux ainsi que des intervenants qui possèdent une vaste expérience du monde des affaires. Les candidats doivent faire preuve de leur expérience en matière d'exploitation d'une entreprise, démontrer qu'ils ont des avoirs nets de 800 000 \$ CAD et qu'ils sont disposés à investir 400 000 \$ CAD. Les provinces participantes se servent de l'investissement pour créer des emplois et générer de nouvelles activités économiques. Lorsque ça fait environ cinq ans que l'immigrant a le statut de résident permanent, son investissement lui est remis. Les investissements peuvent être financés par un certain nombre d'institutions financières. Le Québec a son propre programme d'investisseurs immigrants.

6.2.2 Entrepreneurs

À la différence du programme des investisseurs, on s'attend à ce que ceux qui choisissent d'immigrer à titre d'entrepreneur possèdent l'expérience et fassent preuve d'une aptitude manifeste à posséder et à gérer effectivement une entreprise au Canada. Plus particulièrement, le candidat doit avoir géré de façon manifeste une entreprise admissible et il doit avoir des capitaux propres dans cette entreprise. L'entreprise doit avoir le potentiel de concourir à l'économie et de créer de nouveaux emplois pour les citoyens canadiens. Le candidat doit atteindre ces exigences au cours des trois premières années suivant l'obtention de son statut de résident permanent.

6.2.3 Travailleurs autonomes

Les travailleurs autonomes doivent avoir l'intention et la faculté de créer leur propre emploi. Pour réunir les conditions prescrites, un demandeur doit posséder une expérience pertinente au chapitre des activités culturelles, des sports ou de la gestion agricole. Le potentiel d'une personne à apporter une contribution significative au Canada dans les secteurs d'activité mentionnés ci-dessus doit être clairement établi. Le demandeur peut acheter et gérer une ferme à sa guise. On n'impose pas de conditions liées à l'immigration dans cette catégorie. Les demandeurs doivent disposer de suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille une fois qu'ils sont au Canada.

6.3 Immigration en vertu de la catégorie des parents

Les citoyens canadiens et les résidents permanents du Canada peuvent parrainer des parents proches et des membres de leur famille qui désirent devenir résidents permanents du Canada. Les parrains doivent s'engager à soutenir leurs parents ou les membres de leur famille (et la famille qui les accompagne) sur une période de trois à dix ans.

6.4 Système de protection des réfugiés

Les réfugiés sont des personnes qui ont besoin de protection, au Canada ou à l'étranger; elles craignent de retourner dans leur pays de nationalité ou dans leur lieu de résidence habituelle. Le système de protection des réfugiés offre un refuge sûr aux personnes qui ont des préoccupations ou des craintes fondées. Le système est formé de deux éléments constitutifs principaux : (i) le programme de réinstallation des réfugiés et des personnes protégées à titre humanitaire et (ii) la démarche de protection des réfugiés au Canada, destinée aux personnes qui ont besoin de protection au pays.

6.4.1 Réinstallation des réfugiés

Cette catégorie comporte un certain nombre d'éléments constitutifs. En plus du parrainage par le gouvernement, le parrainage par des organismes privés permet à des organisations ou à des groupes de personnes de venir en aide aux réfugiés. C'est le Canada qui choisit les réfugiés en quête de rétablissement et qui approuve leur candidature. Il existe trois catégories de réfugiés éligibles au rétablissement : (a) les réfugiés au sens de la Convention outre-frontières (ce sont des réfugiés qui se trouvent à l'extérieur de leur pays et qui craignent d'être persécutés). Les personnes choisies sont éligibles à une aide de l'État ou encore elles peuvent faire l'objet d'un parrainage privé; (b) les réfugiés d'un État d'asile (ce sont des réfugiés qui se trouvent à l'extérieur de leur pays et qui sont touchés par une guerre, un conflit ou des violations des droits de la personne). Les personnes choisies doivent faire l'objet d'un parrainage privé; (c) les réfugiés d'un pays source (ils correspondent à la définition des réfugiés au sens de la Convention mais se trouvent toujours dans leur pays de citoyenneté et sont privés du droit à la liberté d'expression, du droit à la dissidence ou du droit à la participation à des activités syndicales). Les personnes choisies sont éligibles à une aide gouvernementale ou encore elles peuvent faire l'objet d'un parrainage privé.

Les réfugiés qui sont parrainés par le gouvernement reçoivent une aide au rétablissement pour le logement, les articles ménagers et la subsistance. De plus, les réfugiés (qu'ils soient parrainés par le gouvernement ou par des organismes privés), reçoivent une avance de rétablissement pour les aider à couvrir les frais des examens médicaux à l'étranger et de leur voyage au Canada. Le programme fédéral de santé intérimaire garantit les services de santé de base et les services d'urgence la première année, ce qui évite ainsi que les programmes de santé des provinces aient à déboursier des sommes d'argent. Le programme d'aide conjointe et le projet pilote de parrainage mixte bénéficient de l'effet combiné de contributions gouvernementales et de contributions privées dans des cas particuliers. Les parrains du secteur privé doivent être citoyens canadiens; ils doivent s'engager à fournir une aide à l'établissement aux réfugiés, habituellement pendant un an. Les parrains du secteur privé sont en général des organismes religieux ou communautaires (qui ont des ententes de parrainage avec le gouvernement fédéral), des paroisses ou des mouvements connexes connus comme étant des groupes constitutifs ou encore des groupes formés de cinq personnes qualifiées.

6.4.2 Demandeurs du statut de réfugié

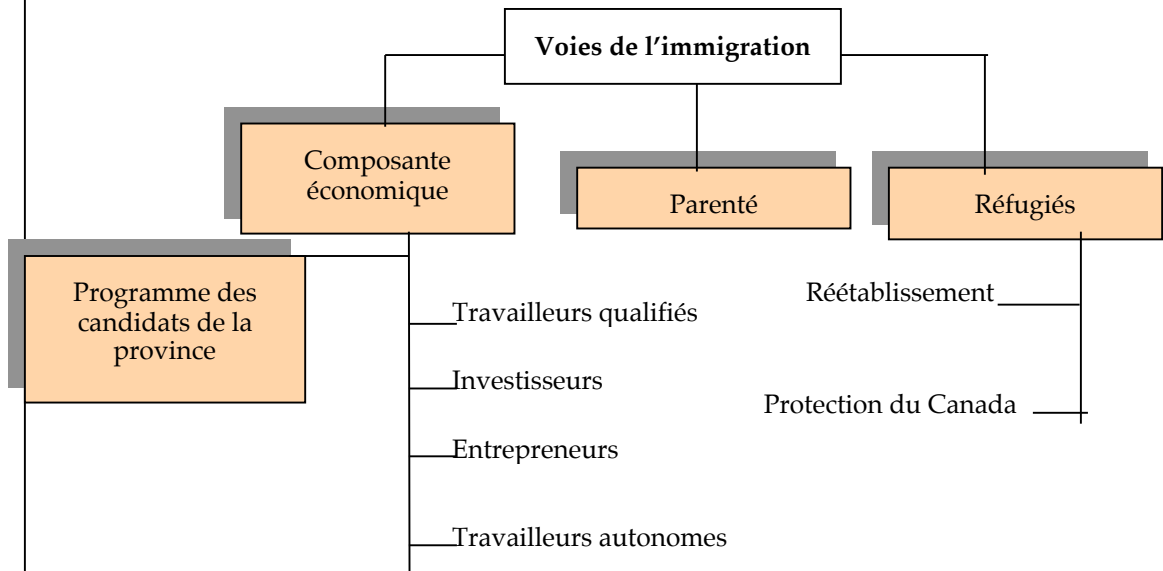
Le Canada offre une protection aux gens qui craignent de retourner dans leur pays d'origine. Les demandes de protection se font à un point d'entrée canadien ou à un bureau intérieur de CIC; la décision est prise au bout du compte par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

6.5 Les candidats des provinces

La plupart des provinces canadiennes ont des programmes visant à encourager les immigrants à s'y établir et à contribuer à leur essor économique. La Nouvelle-Écosse fait maintenant partie de ces provinces, ayant signé une entente sur le programme des candidats avec le Canada en août 2002. L'entente, administrée par l'*Office of Economic Development*, reconnaît le partage des pouvoirs de législation des gouvernements fédéral et provincial en matière d'immigration ainsi que les besoins spécifiques de la province et les circonstances particulières dans lesquelles elle se trouve. De plus, l'entente prend en considération l'importance d'encourager l'essor de la communauté francophone de la Nouvelle-Écosse.

L'objectif élémentaire du programme des candidats de la province en Nouvelle-Écosse est de faire participer les immigrants à la croissance des retombées économiques compte tenu des priorités économiques et industrielles et de la réalité du marché du travail. En vertu des conditions de l'entente, la Nouvelle-Écosse peut désigner jusqu'à 200 immigrants à chaque année (on prévoit un effet d'entraînement à long terme de 1 000 immigrants). Les effectifs prévus pourront être dépassés s'ils font l'objet d'un accord entre les deux parties. Citoyenneté et Immigration Canada, lors de l'établissement des objectifs nationaux, considérera les immigrants désignés par la Nouvelle-Écosse comme des immigrants supplémentaires. Citoyenneté et Immigration Canada déterminera l'admissibilité des candidats de la Nouvelle-Écosse, exercera son autorité pour la sélection finale, émettra les visas nécessaires et s'occupera de la divulgation des données et de la diffusion des informations. Une attention particulière est portée aux effets potentiels que ce programme peut avoir sur les perspectives du marché du travail national pour les Canadiens. La Nouvelle-Écosse a qualité pour valoriser le programme et recruter activement des candidats potentiels, avec l'aide du Canada le cas échéant. La province acceptera des candidats de la composante économique (travailleurs qualifiés et composante d'affaires). On attend des candidats de la composante économique qu'ils possèdent des compétences de base en anglais ou en français, qu'ils remettent une contribution financière à une entreprise néo-écossaise et qu'ils passent un contrat de travail. Le programme des candidats de la province n'est pas fondé sur une liste précise identifiant les secteurs où il y a pénurie de main-d'œuvre spécialisée. On a plutôt identifié certains secteurs prioritaires dans la province; ce sont l'aérospatiale, l'exploration et le forage pétrolier et gazier au large des côtes, les technologies et autres métiers hautement spécialisés.

Illustration 1- Voies de l'immigration



7 IMMIGRATION : ANALYSE DU CONTEXTE

Ce chapitre se penche brièvement sur le contexte national et sur le contexte régional dans la mesure où l'immigration est visée. L'attitude des Canadiens et leur tolérance envers l'immigration sont notamment passées en revue. Le sujet est d'intérêt : de quelle façon les attitudes individuelles et l'acceptation des immigrants sont-elles tributaires de la santé économique? La question est particulièrement pertinente dans le cas du Cap-Breton où l'économie est en transition, le taux de chômage plus élevé que les moyennes nationale et provinciale et le sentiment d'appartenance à la communauté très vif.

7.1 Pratiques exemplaires

L'examen des pratiques exemplaires démontre que les collectivités qui parviennent à attirer et à garder des immigrants sont bien administrées, qu'elles connaissent bien les programmes d'immigration, qu'elles ont une vision commune, qu'elles se montrent enclines à la collaboration, qu'elles savent reconnaître l'importance d'avoir des structures et des façons de faire en place facilitant l'installation et adaptées à la collectivité et qu'elles favorisent l'établissement de relations d'entraide et l'actualisation du potentiel humain. De plus, aspect sinon plus important, de telles collectivités font essentiellement preuve d'acceptation et de tolérance et, par conséquent, offre un milieu où les susceptibilités ne seront pas heurtées. Ce sont des questions qui ont une grande portée dans le cadre d'une stratégie ou d'une démarche méthodique visant à attirer des immigrants. Il n'y a rien au Cap-Breton qui donne à penser que ces questions n'auront pas la même portée.

7.1.1 L'expérience vécue au Manitoba

7.1.1.1 Réfugiés de Winnipeg

Le Manitoba (www.immigrationmanitoba.com) a joué un rôle prépondérant au chapitre de l'évolution des politiques d'immigration en mettant sur pied un programme qui a porté fruit; ce programme visait à attirer plusieurs milliers d'immigrants qualifiés au moyen de publicités et de contacts avec les dirigeants communautaires. Grâce à l'aide des collectivités en place, on a attiré des Mennonites de langue allemande, des Juifs de l'Argentine, des Philippins et des Bosniaques. La plus grande ville, Winnipeg, est reconnue à l'échelle internationale pour son travail dans le domaine de l'accueil des réfugiés mais aussi pour ses activités visant à attirer les réfugiés dans le cadre de la stratégie de peuplement. Le fondement des efforts manitobains auprès des réfugiés repose sur le parrainage de réfugiés par des organismes privés. L'administration provinciale est parvenue à mobiliser les paroisses afin qu'elles embrassent la charge de parrains en collaboration avec une famille de parrains locale. Le plus souvent, les membres de la famille sont entrés dans la province à titre de réfugiés et ont parrainé d'autres membres de leur famille afin qu'ils puissent immigrer au Canada.

Les parrains doivent accepter de fournir aux réfugiés qui arrivent un soutien pour une période d'un an à compter de la date d'arrivée ou encore jusqu'à ce que le réfugié puisse gagner sa vie, selon le cas. En conséquence, chaque parrain doit avoir un « plan d'installation » pour accueillir et soutenir le réfugié. Au Manitoba, la façon de faire à l'égard du parrainage de membres de la famille consiste pour les groupes qui parrainent à déléguer la responsabilité de l'aspect matériel du rétablissement à la famille de parrains. Dans la pratique, le parrain continue de jeter un oeil amical sur le dossier d'un réfugié admis en vertu de la catégorie des parents après son arrivée pour éviter que des problèmes ne surgissent. De plus, le parrain a certaines obligations en matière de rapports à soumettre au gouvernement. D'après l'expérience vécue par le Manitoba, environ un pour cent seulement des parrainages connaissent des difficultés.

Les arrivées de réfugiés constituent un élément significatif et important des efforts de peuplement du Manitoba. Dans le cas de Winnipeg, on a atteint presque 1 050 réfugiés en moyenne au cours des dernières années. Cela représente presque 23 pour cent de l'immigration internationale qui va à la province.

Winnipeg fait entrer plus de réfugiés parrainés par des organismes privés par habitant que toute autre ville canadienne; en chiffres absolus, il n'y a que Toronto qui la surclasse. Cela est dû en grande partie à la méthode coordonnée que les groupes de parrains des organismes confessionnels de la ville ont adoptée. Parce que la plupart des réfugiés parrainés par des organismes privés arrivent à Winnipeg pour rejoindre des membres de leur famille, les familles procurent un soutien matériel et affectif concret et contribuent de ce fait au succès du programme.

Le volume inhabituel d'arrivées de réfugiés parrainés par des organismes privés est imputable à trois causes principales : (i) des groupes communautaires actifs et convaincus; (ii) l'esprit de collaboration et de coopération dont font preuve les citoyens de Winnipeg; (iii) une mentalité favorable à l'immigration. Récemment, la Ville de Winnipeg est également entrée en scène grâce à la création d'un fonds réservé aux assurances pour le parrainage de parents par des organismes privés et grâce à une contribution financière aux frais d'administration.

L'administration publique du Manitoba fournit un apport considérable à l'immigration dans la province. Elle encourage ouvertement le parrainage par des organismes privés, notamment, de même qu'elle alloue des fonds pour stimuler la participation à des initiatives de parrainage et qu'elle participe à l'administration du parrainage de réfugiés.

7.1.1.2 Localités plus petites du Manitoba

À l'extérieur de Winnipeg, on constate un certain nombre d'exemples intéressants d'une immigration réussie. La plupart sont uniques en leur genre sur le plan des circonstances globales et du contexte économique et social. Brandon, par exemple, a réussi à attirer des immigrants (de l'Éthiopie en bonne partie) pour doter en main-d'œuvre une usine de transformation du porc à grande échelle de la localité. Si les salaires étaient modestes par rapport aux normes canadiennes, les emplois correspondent parfaitement aux attentes des Éthiopiens qui sont venus en nombre suffisant pour que l'établissement en soit facilité.

Steinbach, tout comme la région sud du Manitoba, reçoit en règle générale un nombre significatif de nouveaux immigrants. Mais les deux endroits sont touchés par le retournement de la tendance des Mennonites à se disperser, tendance à laquelle on a assisté il y a quelques générations. À l'heure actuelle, les Mennonites arrivent du Mexique et du Paraguay où les circonstances ne sont pas favorables. D'autres immigrants sont venus d'Allemagne, qu'il s'agisse de ressortissants allemands ou de personnes déplacées en Allemagne depuis des États au sud de la Russie comme le Kazakhstan. Ces immigrants sont attirés dans le sud du Manitoba à la faveur de la compatibilité linguistique et ethnique avec une région qui présente un patrimoine culturel allemand important.

Les exemples ci-dessus illustrent qu'il est difficile de trouver un modèle qui, dans l'optique de la régionalisation, corresponde à la situation du Cap-Breton de près ou de loin. Certes, on peut trouver pour le Cap-Breton des applications aux pratiques de collectivités comme Winnipeg, Brandon et Steinbach en matière d'immigration. Mais, de façon générale, une stratégie cap-bretonnaise doit, pour être couronnée de succès, témoigner du contexte particulier de la région et intégrer des éléments appropriés pour relever les défis imminents.

7.1.2 Québec

Dans l'esprit de beaucoup de gens qui sont au fait des questions d'immigration sur la scène nationale, le Québec (www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/anglais) fait un travail exemplaire pour attirer les immigrants, pour répondre à leurs besoins et pour les fidéliser. En vertu de l'entente Canada-Québec, l'entente fédérale-provinciale la plus détaillée à ce jour, le Québec détient certains pouvoirs de sélection et la responsabilité exclusive des services d'intégration. L'administration publique fédérale conserve la responsabilité de préciser les catégories d'immigrants, de prévoir le niveau d'immigration et de faire respecter les lois.

Le Québec encourage activement l'immigration. Il offre à ceux qui envisagent de s'installer au Canada des informations exhaustives, sur papier ou de façon numérique. De plus, l'administration provinciale offre un éventail de services à l'établissement, y compris l'accueil, le counselling et la formation linguistique. Les services à l'établissement sont fournis discrètement à l'échelle locale.

Le Québec a élaboré une gamme de stratégies pour organiser l'installation des nouveaux arrivants par régions, y compris la création d'infrastructures dans les régions, l'investissements dans une politique visant à éveiller l'intérêt des immigrants, la tentative d'établir une masse critique de 10 ou 12 familles dans de petits centres urbains et l'examen de la politique de sélection afin qu'elle serve mieux les intérêts de la régionalisation. Comme l'indique la recherche du Centre Metropolis, l'expérience qu'on a au Québec des efforts de régionalisation illustre bien les défis auxquels sont confrontés les dirigeants politiques. Un programme visant à encourager les immigrants à déménager de Montréal vers des régions non urbaines qui reposait sur des sessions d'information, la visite des villes et la prestation de services à l'emploi s'est traduit par une augmentation de 30 % seulement d'immigrants qui se sont laissés tenter.

7.2 Refonte proposée du système d'immigration

7.2.1 Régionalisation – Projets pilotes

Comme on l'a mentionné précédemment, on constate une préoccupation grandissante au pays à l'égard de l'installation hors de proportions des immigrants dans les plus grands centres métropolitains du Canada. Cela se fait au détriment des régions, où le déclin de la population et les disparités économiques sont une source constante d'inquiétude. Comme il fallait s'y attendre, les décideurs ont commencé à examiner de plus près la dynamique de la situation et à débattre de politiques et de concepts qui ont le potentiel de mieux servir les intérêts de la régionalisation et de fidéliser les immigrants qui s'installent.

Le gouvernement fédéral a avoué son intention, par la voix du ministre de Citoyenneté et Immigration, de réformer et de rationaliser le système de détermination du statut de réfugié du Canada. De plus, on envisage un système fondé sur la sélection au mérite dans le cadre d'une nouvelle stratégie quinquennale qui aide les immigrants à s'installer plus rapidement et qui met davantage l'accent sur la répartition des nouveaux arrivants hors des grandes zones métropolitaines. En outre, un nouveau portail convivial contenant une mine de renseignements pour ceux qui veulent « Aller au Canada » est à l'étude. Il offre un lien vers toutes les provinces et facilite les préparatifs des immigrants avant leur venue au pays.

Dans certains cas, on a vu la naissance de partenariats et de projets pilotes destinés à évaluer la viabilité de diverses idées qu'on a estimées susceptibles de servir les intérêts de la régionalisation. En Nouvelle-Écosse, on s'est engagé dans une telle initiative dans la région de Colchester. L'organisme de développement régional (ODR) de Colchester tente d'augmenter la capacité de la région à attirer et à garder les immigrants en faisant de la localité une collectivité plus accueillante, qui respecte la diversité, qui y souscrit et qui possède l'infrastructure requise pour répondre aux besoins particuliers des immigrants.

L'objectif global dans le cadre de l'initiative de Colchester est d'attirer cinq nouvelles familles qui ont des liens entre elles ou avec des membres de la collectivité, de façon à garder les familles dans la région à long terme. L'ODR est partenaire de la *Metropolitan Immigration Settlement Association* (MISA) qui a son siège social à Halifax. En vertu des conditions de l'entente, MISA mettra sur pied un bureau satellite dans le comté de Colchester pour guider et conseiller les promoteurs des projets. De plus, le *Nova Scotia Office of Economic Development* formera un partenariat avec l'organisme régional pour déterminer de façon optimale quels sont les secteurs d'activité sur lesquels il faut se pencher pour une croissance économique durable.

L'initiative comporte cinq éléments constitutifs : (i) stimuler un contexte de « collectivité accueillante »; (ii) déterminer quelles sont les perspectives du marché du travail; (iii) faire la promotion de la collectivité et de la région pour attirer des immigrants de la composante économique; (iv) élaborer des stratégies de fidélisation des immigrants; (v) garder l'œil sur le phénomène élargi de l'immigration pour le compte de la collectivité. Une multitude de partenaires financent l'initiative, y compris Citoyenneté et Immigration Canada, DRHC, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA) et l'*Office of Economic Development*. Un budget de 350 000 \$ sur trois ans a été établi.

7.3 Nouvelle-Écosse

7.3.1 Stratégie à l'étude

Comme d'autres provinces canadiennes plus petites, la Nouvelle-Écosse s'éveille à la perspective bien réelle selon laquelle la tendance démographique actuelle apportera son lot de défis en matière de peuplement. Si on ne s'y intéresse pas, ils auront un effet déstabilisant, surtout sur le plan économique. Le fait que le niveau d'immigration soit en déclin en Nouvelle-Écosse ne peut qu'aggraver le problème. Au début des années 1990, la province a reçu plus de 3 000 nouveaux arrivants tandis que le nombre a chuté à guère plus de la moitié au cours des dernières années et que quelque 75 % d'entre eux se retrouvent dans la région de Halifax.

Si le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial se partagent la responsabilité de l'immigration en vertu de la Constitution, c'est le gouvernement fédéral qui est depuis toujours le premier responsable dans ce domaine. Comme on l'a fait remarquer précédemment, plusieurs provinces, y compris la Nouvelle-Écosse, ont signé des ententes avec le gouvernement fédéral pour la coordination et l'implantation de politiques et de programmes en matière d'immigration. Les provinces, en grande partie, ont choisi de sélectionner les immigrants en fonction de compétences précises, de même qu'elles ont choisi de sélectionner ceux qui présentent le potentiel de faire progresser l'économie par le truchement des investissements, de la création de nouvelles entreprises et du travail autonome. De façon générale, on répond aux besoins de ces activités par le biais des ententes portant sur les candidats d'une province. La Nouvelle-Écosse a signé une telle entente en 2002.

Avant de rendre formelle une entente en matière d'immigration avec le Canada, l'administration provinciale assumait ses responsabilités en matière d'immigration de façon fragmentée, dans une structure où divers ministères avaient un lien direct avec les immigrants; par exemple, le ministère de l'Éducation, qui a la responsabilité de répondre aux besoins des étudiants étrangers étudiant dans les écoles et les institutions d'enseignement supérieur. En d'autres mots, l'administration provinciale n'a pas suivi un plan d'action stratégique.

L'impact du recensement de 2001, qui a révélé des données troublantes en matière de démographie et de population, a fait en sorte que l'administration provinciale s'est tournée vers l'élaboration d'une stratégie d'immigration mûrement réfléchie. Quatre ministères gouvernementaux, soit Éducation, Développement économique, Tourisme et Culture et Affaires intergouvernementales y collaborent. Dans le cadre d'une stratégie en puissance qui a une importance considérable, des questions telles que l'accroissement du niveau d'immigration, l'installation et l'intégration, les communications, le développement de la capacité locale, la mise en place d'un système de données intégrées, les défis posés par l'emploi, les étudiants étrangers et le processus d'immigration accéléré, l'administration, l'affectation des ressources, la régionalisation et la stabilité des immigrants sont à l'étude. Une série de principes guident les travaux de l'administration provinciale vers l'adoption d'une stratégie, y compris le besoin de garder les immigrants qualifiés, l'importance des partenariats dans la collectivité, l'utilité de programmes très spécifiques et la répartition élargie des nouveaux arrivants.

7.3.2 L'APÉCA – Un plan de recherche ambitieux

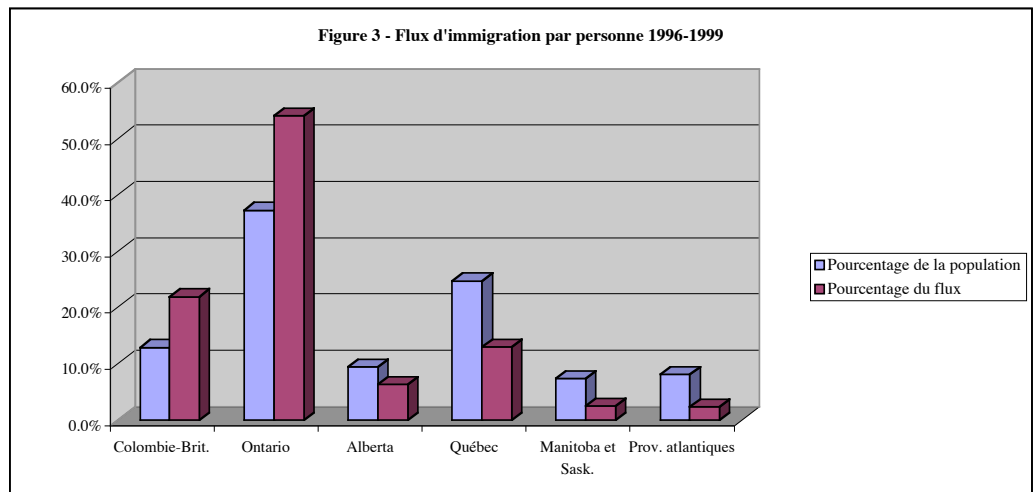
L'administration publique de la Nouvelle-Écosse reconnaît que, si elle ne veut pas voir sa démographie minée de façon préoccupante par les déplacements de population et la situation démographique tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, elle doit maintenant se tourner en toute bonne foi vers une stratégie de peuplement. L'immigration ne constitue qu'un seul des éléments d'un tel plan. À ce titre, il sera important d'optimiser ses retombées; cela devra se traduire par un bilan annuel considérablement supérieur à celui que l'on connaît depuis quelques années. La province attire trop peu d'immigrants par rapport au pourcentage national; de plus, on constate qu'un nombre considérable d'immigrants migrent vers les grands centres peu après leur arrivée.

Dans ce contexte, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA) est sur de point de commander une recherche étendue afin, entre autres, de mieux comprendre les activités de l'immigration internationale, d'étudier la pertinence de l'immigration à long terme pour la province, d'évaluer les retombées de l'immigration sur la performance économique et d'examiner des modèles, des politiques et des stratégies qu'on pourrait possiblement mettre en application en Nouvelle-Écosse.

Le Cap-Breton peut tirer profit de la recherche de l'APÉCA; on pourrait éventuellement se servir d'éléments de l'étude pour étendre les retombées de l'immigration à de plus petits centres.

7.4 Les mentalités à propos de l'immigration

Les mentalités et les perceptions des Canadiens à l'égard de l'immigration sont un facteur déterminant de l'efficacité d'une politique gouvernementale. Une étude, réalisée en 1999 et rédigée par la section de recherche de Citoyenneté et Immigration Canada, (sous la direction de Douglas Palmer, Ph.D.), s'est penchée sur une série de questions capitales à propos de la façon dont les décisions stratégiques sur le niveau d'immigrants au Canada ont des répercussions sur la mentalité et sur la perception que les Canadiens ont de l'immigration. On fait mention notamment dans le rapport du fait qu'au cours des trois dernières décennies du 20^e siècle, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont connu de façon constante un taux d'immigration nettement plus élevé par habitant que les autres régions, à l'exception de l'Alberta. Les variations selon les régions sont plus prononcées les années où le taux d'immigration national est élevé. Comme on le fait remarquer à la figure 3 ci-dessous, pour la période comprise entre 1996 et 1999, presque 90 % de l'ensemble des immigrants (725 000) se sont installés en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec.



7.4.1 La conjoncture économique, un facteur

Les travaux de M. Palmer indiquent que la répartition des immigrants au pays a été inégale de longue date et que le phénomène a été plus marqué au cours de la dernière décennie du 20^e siècle. Cela a eu une influence sur les mentalités et sur les perceptions des Canadiens à l'égard des immigrants. La conjoncture économique a un effet considérable sur les mentalités. Les données montrent que les gens s'opposent davantage à l'immigration, notamment dans les régions qui ont un taux de chômage par habitant plus élevé, quand la performance économique connaît une décroissance générale.

7.4.2 Soutien supérieur à la moyenne au Canada atlantique

M. Palmer affirme qu'en moyenne, les régions non métropolitaines sont celles qui soutiennent le moins l'immigration. On a pu le constater en examinant le soutien donné au niveau d'immigration et la perception que les gens ont des effets négatifs de l'immigration sur l'emploi et de ses effets positifs sur la culture. Toutefois, il y a des différences marquées entre les provinces. Par exemple, entre 1996 et 1998, le soutien du niveau d'immigration était supérieur à la moyenne nationale dans les zones métropolitaines de toutes les provinces à l'exception de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Il était à son plus haut dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba. Comme on l'a fait remarquer précédemment, les mentalités à l'égard de l'immigration sont, de façon générale, liées plus intimement à l'effet tel qu'il est perçu sur le chômage qu'à l'effet tel qu'il est perçu sur la culture. Plus le taux de chômage est élevé, plus les gens seront enclins à estimer que l'immigration a un impact négatif sur les emplois; cela mine l'appui en faveur du niveau d'immigration.

7.5 Le Centre Metropolis en Atlantique

Le 11 décembre 2003, l'honorable Denis Coderre, ministre de l'Immigration et M. Marc Renaud, président du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, annonçaient la création d'un nouveau centre de recherches au Canada atlantique dont les travaux seraient axés sur les questions d'immigration et de diversité, et ce, en association avec quatre centres déjà en place dans d'autres régions canadiennes. Le dernier-né des Centres d'excellence Metropolis bénéficiera d'un financement de plus d'un million de dollars de l'administration fédérale au cours des trois prochaines années ; il comptera deux centres administratifs, l'un à Moncton et l'autre à Halifax. Le Centre réunira sous son aile 17 universités de la région, y compris le Collège universitaire du Cap-Breton (UCCB). L'initiative Metropolis est une tribune internationale qui fait intervenir quelque vingt pays sur des questions de recherche et de politique entourant les migrations, la diversité et les villes en évolution. Au Canada, Metropolis a été constitué à partir de partenariats établis auprès de tous les paliers de gouvernement, de chercheurs universitaires et d'organismes communautaires qui partagent la même vision d'une politique d'immigration consolidée au moyen de la recherche universitaire appliquée. Cela ouvre des perspectives intéressantes pour des recherches futures axées sur la région.

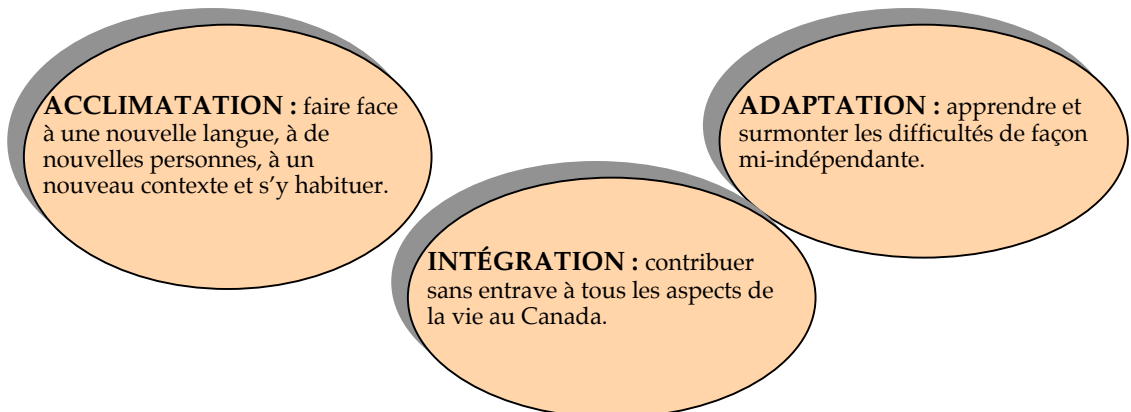
8 INSTALLATION, INTEGRATION ET FIDELISATION DES IMMIGRANTS AU NIVEAU LOCAL

Ce chapitre examine trois étapes qui ont une importance fondamentale pour l'installation fructueuse d'immigrants. On y décrit les organismes qui fournissent des services d'établissement, on examine brièvement les modèles de Calgary et de Halifax et on se penche sur les programmes offerts par CIC pour soutenir l'établissement.

8.1 Éléments de la démarche

Du début à la fin de ce document, on a mis en relief l'importance fondamentale des services d'établissement. Mais qu'est-ce que l'établissement? Plusieurs définitions s'appliquent aisément. Selon les recherches du Centre Metropolis, la définition la plus couramment employée se lit comme suit : les étapes d'une démarche par lesquelles doivent passer les immigrants à leur arrivée dans leur nouveau pays. Il semble de façon générale qu'on parle de trois étapes, comme l'indique l'illustration 2 ci-dessous.

Illustration 2 – Démarche d'établissement



La finalité de l'établissement est que les immigrants gagnent la possibilité d'actualiser leur potentiel et de devenir sans entrave des éléments actifs de la société de leur choix.

8.2 Organismes qui fournissent des services d'établissement

Dans le langage courant des militants en matière d'immigration, on fait référence aux activités qui entourent l'établissement au niveau local comme à un « secteur ». À ce titre, on considère que le secteur est formé d'agences dont le mandat est de fournir des services variés et spécialisés aux immigrants et aux réfugiés. Le travail des agences non gouvernementales du secteur consiste à faire tomber les barrières et à ouvrir la porte à une participation à la vie de la collectivité au sens le plus complet.

Partout au pays, au sein de groupes paroissiaux, de chambres de commerce, de YMCA et de sociétés sans but lucratif, un ensemble de professionnels et de bénévoles ont développé des compétences et mis sur pied des programmes particuliers adaptés aux différences culturelles pour répondre aux besoins spécifiques de leur collectivité. Une myriade de services est offerte; variés, ils comprennent le plus souvent : du counselling lors de l'établissement, une formation linguistique et des cours d'instruction civique, de l'aide au placement, du soutien social, des services de santé, des consultations juridiques et une participation aux activités de la collectivité.

Découlant du deuxième congrès sur l'établissement au niveau national qui s'est déroulé en octobre 2003 (et qui, comme dans le cas du premier congrès en 2001, a réuni des gens du secteur des ONG et des personnes intervenant en matière d'immigration pour le compte de l'administration publique fédérale et de l'administration publique provinciale), un esprit de collaboration s'installe en matière d'établissement au Canada; il fait appel à tous les intervenants, ce qui les amène à redéfinir le « secteur » pour lui conférer une identité tripartite.

8.3 Le modèle de Calgary

La *Calgary Catholic Immigration Society* (CCIS) est un exemple d'efficacité au chapitre de l'établissement des immigrants. L'organisme a organisé des services dans les trois secteurs de programme principaux : (i) réétablissement, services à la famille et aux enfants; (ii) services communautaires et services d'enseignement; (iii) services aux entreprises, services de placement et services de formation.

Incorporée en 1981, la CCIS est une société sans but lucratif qui est née des efforts déployés jadis par les dames des paroisses catholiques afin d'aider immigrants et réfugiés à s'installer avec succès dans leur nouvelle collectivité. Au fil des ans, la société s'est développée progressivement pour offrir les trois secteurs de programme principaux dont on a parlé ci-dessus. Aujourd'hui, elle emploie plus de 100 personnes et profite de l'appui d'innombrables bénévoles. La CCIS est exploitée grâce à un budget annuel de plus de 4 millions de dollars. Plus de la moitié de cette somme est perçue à même les frais imposés aux usagers; le solde provient de la prestation de services contractuels au ministère de la famille et des services sociaux (*Department of Family and Social Services*).

8.4 MISA à Halifax

À Halifax, l'établissement au niveau local des nouveaux arrivants est au cœur des préoccupations de la *Metropolitan Immigrant Settlement Association* (MISA). Conformément à la nature des services d'établissement au niveau local, MISA est une organisation sans but lucratif qui compte sur ses bénévoles pour offrir une gamme de services, y compris l'éducation du public à propos de différents enjeux culturels ayant des incidences sur les nouveaux arrivants, la formation et la sensibilisation en matière de famille, de violence et de choc culturel, le recrutement de bénévoles pour faciliter l'établissement et l'adaptation, le recrutement d'adhérents pour valoriser le rôle des immigrants, la modification de politiques ainsi que l'accueil et l'orientation des entrepreneurs immigrants.

Comme d'innombrables autres organismes communautaires bénévoles, MISA ne reçoit pas de financement de base de l'administration publique. Par conséquent, elle doit faire face à ses obligations financières en offrant des services contractuels, en générant des recettes à l'interne, en faisant des levées de fonds et des contributions en nature. De plus, l'organisme compte énormément sur les partenariats et sur la collaboration au chapitre de la prestation de programmes et de services. Parmi les partenaires privilégiés, on compte Citoyenneté et Immigration Canada, le *Nova Scotia Office of Economic Development* et le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse.

8.5 Programmes de CIC

CIC offre des programmes et des services pour aider les résidents permanents qui viennent d'arriver à s'installer, à s'adapter et à s'intégrer à la société canadienne. En vertu des conditions de l'entente avec l'administration publique fédérale, plusieurs provinces, y compris le Québec, la Colombie-Britannique et le Manitoba, assument la responsabilité de l'administration et de la prestation de programmes et de services d'établissement.

8.5.1 Établissement des immigrants et adaptation

En règle générale, le Canada stimule l'établissement des immigrants et leur intégration par l'exécution de trois programmes. Le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PÉAI) accorde un financement aux fournisseurs de services tels que la CCIS et MISA pour fournir un soutien direct, essentiel, aux nouveaux arrivants. Cela comprend l'accueil et l'orientation, les services de traduction et d'interprétation, l'aiguillage vers les ressources communautaires et le counselling. De plus, le PÉAI finance des initiatives visant à compléter ou à perfectionner les programmes d'établissement, comme la recherche.

8.5.2 Programme d'accueil

L'intégration réussie des immigrants repose sur les liens qui peuvent se tisser entre les nouveaux arrivants et la collectivité. Le programme d'accueil de CIC contribue à faire naître des amitiés en jumelant des immigrants à des bénévoles locaux qui les aident à explorer leur collectivité. Le service est offert grâce à un éventail de partenaires locaux, y compris les conseils scolaires et les organismes d'aide à l'établissement.

8.5.3 Enseignement des langues

Enfin, le programme de cours de langue pour les immigrants au Canada finance des cours de base dans une des langues officielles du Canada. Il est offert aux résidents permanents, en collaboration avec l'administration publique des provinces, les conseils scolaires et les organismes d'aide à l'établissement.

8.6 Rôle de l'administration municipale

Il semble bien que le rôle de l'administration municipale en matière d'intégration des nouveaux arrivants soit crucial pour attirer et conserver les immigrants. On n'a pas besoin de chercher plus loin qu'à Winnipeg pour en avoir la confirmation. La ville encourage et soutient la diversité culturelle avec enthousiasme et elle facilite la gestion d'échanges culturels entre les personnes, les organisations et les institutions. De plus, elle comprend que le fait de s'attaquer directement aux inégalités et à la discrimination est un défi auquel l'administration municipale doit faire face si on veut que les collectivités se montrent englobantes sur le plan social et pluralistes sur le plan culturel.

Pour l'administration municipale, les efforts déployés pour attirer et conserver les nouveaux arrivants, ralentir la polarisation et gérer la diversité trouvent leur fondement dans des politiques à caractère social tournées vers l'avenir en matière d'éducation publique, de soins de santé et de soutien du revenu. Mais l'inclusion sociale dépend également de la qualité des nombreuses interactions entre une légion de personnes, de groupes sociaux et d'institutions clés relevant de la compétence de l'administration municipale. Il est essentiel que les collectivités comprennent bien que l'inclusion des nouveaux arrivants n'est pas le fait du hasard.

Les immigrants présentent une gamme de besoins – du logement à l'instruction, en passant par la formation linguistique, l'emploi et le transport. Ces besoins sont loin d'être nouveaux mais ils posent des défis d'intégration, notamment dans les collectivités plus petites et plus inexpérimentées comme le Cap-Breton. L'administration municipale doit se pencher sur les secteurs potentiels d'intervention en matière de politique pour faciliter une immigration fructueuse et l'intégration des nouveaux arrivants aux résidents de naissance. La gamme des secteurs de politique est large; elle comprend les liens de gouvernance entre l'administration municipale, les organismes non gouvernementaux et les groupes sociaux et religieux; les politiques et les programmes qui appuient la naissance de concentration d'immigrants; le logement; et l'accessibilité aux services de placement.

Si les efforts de régionalisation des immigrants doivent être couronnés de succès et si des régions comme le Cap-Breton sont pour aller de l'avant avec les questions importantes, voire troublantes parfois, de peuplement, alors l'administration municipale doit se montrer disposée à jouer un rôle d'influence pour tracer la voie en matière d'inclusion sociale et d'intégration. Cela veut dire que l'administration municipale doit trouver les moyens de prendre en charge de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et qu'elle doit assumer des responsabilités afin de répondre aux besoins et aux défis des nouveaux résidents et leur offrir de nouvelles perspectives.

9 APPLICABILITE DES PROGRAMMES

Les programmes d'immigration en place sont évalués en détails dans ce chapitre; on se penche sur l'applicabilité actuelle de chacun au Cap-Breton et on formule des recommandations en ce qui a trait aux secteurs de programme les plus prometteurs pour l'île à plus ou moins court terme.

9.1 Introduction

L'immigration n'est pas une solution miracle aux préoccupations actuelles du Cap-Breton. Elle présente toutefois un potentiel à long terme. Mais ce potentiel est freiné par des aspects de la politique nationale (comme l'argent, la cohésion sociale, la sécurité) ainsi que par la concurrence, qu'elle soit manifeste ou plus subtile, qui découle non seulement de l'attrait exercé par d'autres endroits mais également de la lutte que mènent les autres provinces et les autres villes pour obtenir les immigrants. Le Cap-Breton ne sera pas le seul endroit où l'on tentera d'attirer des gens.

L'intérêt du Cap-Breton envers l'immigration survient au moment où l'attention du Canada se porte de façon croissante vers la question de la régionalisation, alors qu'on cherche des façons d'étendre les retombées de l'immigration pour que les centres plus petits par-delà nos grandes villes puissent aussi en profiter, ce qui n'est pas le cas pour beaucoup d'entre eux à l'heure actuelle. Par conséquent, l'intérêt du Cap-Breton se veut stratégique et à propos; la promptitude de sa démarche pour relever le défi pourrait bien le placer à l'avant-scène canadienne au chapitre de la réflexion et de l'action.

9.2 Programmes actuels –Applicabilité au Cap-Breton

On trouvera ci-dessous une analyse sommaire des trois grandes catégories sous l'empire des lois canadiennes en matière d'immigration, dont une au moins doit servir à l'acceptation de la demande d'un candidat.

L'applicabilité des programmes au Cap-Breton est capitale dans le cadre d'un plan d'immigration qui veut aller de l'avant. De plus, il est important de se pencher sur certains exemples de stratégies d'immigration qui ont connu du succès et d'examiner leur applicabilité au Cap-Breton.

On peut prédire qu'à mesure que les enjeux et les préoccupations en matière d'immigration prendront de l'ampleur au cours des prochaines années, notamment dans des régions comme le Cap-Breton, la question de la régionalisation des immigrants arrivants passera au premier plan; les nouvelles lois et les nouvelles stratégies d'immigration pourraient alors s'en faire l'écho. Pour le moment, nous devons nous en tenir aux options qui se présentent pour les immigrants alors que nous étudions les différentes catégories d'immigrants et leur potentiel de faire partie intégrante d'une initiative d'immigration au Cap-Breton.

9.2.1 Catégorie des parents

L'objectif premier énoncé par le Canada à l'égard de sa stratégie d'immigration est de réunir les familles, d'où le fait que la première catégorie d'immigrants soit la catégorie des parents. On peut dire de façon réaliste que cette catégorie s'applique peu au Cap-breton à l'heure actuelle.

Une des conditions du succès de l'immigration dans la catégorie des parents est qu'une famille compte déjà des membres installés au Canada, qui peuvent alors demander à parrainer leur famille à l'étranger. Mais l'expression « membres de la famille » est très étroitement définie et s'applique essentiellement aux ascendants ou aux descendants en droite ligne d'une personne. Les frères et sœurs ou les personnes de même lignée ne réunissent pas les conditions prescrites. Diverses autres façons indirectes de faire venir quelqu'un en vertu des dispositions de la catégorie des parents peuvent avoir des applications restreintes mais ne méritent pas qu'on s'y arrête dans le cadre d'une stratégie d'immigration locale. Il vaut mieux laisser ces détails particuliers aux avocats. Une tentative de faire de la catégorie des parents une partie intégrante d'une stratégie d'immigration pourrait être couronnée de succès si on avait déjà des immigrants récents dans la collectivité or le Cap-Breton n'en a que peu. Toutefois, si on prend d'autres moyens pour faire venir des immigrants au cours des prochaines années, alors la catégorie des parents présentera un potentiel pour l'avenir en raison des répercussions de cette migration initiale.

9.2.2 Composante économique

Les immigrants de la composante économique (qu'on appelait autrefois les immigrants « indépendants »), sont choisis en fonction de leurs compétences ou d'autres atouts qui vont favoriser l'économie canadienne. D'ordinaire, la catégorie des travailleurs qualifiés mise à part, cette catégorie d'immigrants tend à donner lieu à un niveau d'établissement plus ou moins faible annuellement. Voilà pourquoi son efficacité comme outil de peuplement est négligeable. Toutefois, la catégorie des immigrants de la composante économique a le potentiel d'amener un volume considérable de nouveaux investissements étrangers au Cap-Breton. Cela peut se traduire en retour par la création d'emplois et de nouveaux revenus familiaux appréciables. Étant donné que l'objectif de départ de cette étude était de concevoir une stratégie d'immigration pour soutenir le développement économique et social, la composante économique est prise en considération dans la stratégie pour aller de l'avant.

Les règles qui prévalent sont les règles fédérales ainsi que certaines modifications restreintes adoptées au niveau provincial à la suite de la négociation des ententes fédérale-provinciales en matière d'immigration. Pour se prévaloir de ces catégories, le Cap-Breton doit être au fait à la fois des règles et de leurs limites concrètes. Il existe deux vastes sous-catégories.

9.2.2.1 Travailleurs qualifiés

La politique canadienne dans ce domaine a longtemps été définie comme étant « une stratégie du marché du travail ». Le principe sous-jacent à cela, c'est que le Canada a besoin de travailleurs dans des domaines de compétence précis qu'il peut seulement trouver à l'étranger. La stratégie est attrayante sur le plan politique (alors que l'administration fédérale cherche à atteindre des objectifs de peuplement axés sur démographie) parce qu'elle fait taire en bonne partie les gens qui critiquent l'immigration et qui expriment leurs inquiétudes à l'égard du taux de chômage local et des nouveaux arrivants « qui volent nos emplois ». La thèse des travailleurs qualifiés a connu son lot d'opposition théorique, à la fois à la lumière du fait que les « immigrants créent de l'emploi » et à la lumière du fait que les sociétés développées pourraient en fait avoir besoin de « travailleurs non qualifiés » qui accèdent à la pyramide de l'emploi par la base, mais cette opposition n'a pas eu d'effets sur les politiques actuelles.

Les futurs immigrants, qui doivent mettre en route leur propre requête, ont besoin, pour réussir, d'obtenir un certain nombre de points dans le cadre d'un système de sélection fondé sur plusieurs facteurs. Le Manitoba, qui a fait de la catégorie des travailleurs qualifiés la pièce de résistance d'une stratégie de peuplement (immigration) dynamique et déjà couronnée de succès, fonctionne en grande partie de cette façon grâce à son propre programme négocié des candidats de la province (qui, en 2003, a attiré 90 % de tous les immigrants du programme des candidats des provinces canadiennes). On fait appel à la catégorie des travailleurs qualifiés mais on a le droit de faire passer des candidats qui ont mérité moins de points. Le Manitoba a négocié et obtenu cette dérogation en faisant la preuve que les immigrants internationaux dans cette province se montrent enclins pour la plupart à y rester et qu'ils ne se servent pas simplement du Manitoba pour gagner la possibilité de déménager dans un grand centre canadien. Le Manitoba parvient à fidéliser ses immigrants en exigeant de la plupart des candidats lors de la sélection qu'ils aient des liens familiaux dans la province (ou cinq parrains en tenant lieu) et qu'ils aient un emploi en vue ou qu'ils soient qualifiés dans un domaine où il y a pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Le succès que remporte le Manitoba grâce à son programme des candidats de la province est fonction non seulement de la mise en application prudente de ces critères mais aussi d'un engagement non négligeable de l'administration provinciale envers :

- une dotation en personnel appréciable de son sous-service d'immigration;
- une circulation de documents fluide et satisfaisante qui confère une crédibilité aux bureaux du Canada à l'étranger (et qui accélère le traitement);
- une consolidation des services d'établissement dans la province par l'ajout au financement normal du fédéral dans ce domaine de fonds provinciaux appréciables.

La capacité du Cap-Breton à appliquer la catégorie des travailleurs qualifiés sur une grande échelle, que ce soit en vertu des règles fédérales telles qu'elles sont maintenant ou grâce à des améliorations apportées au niveau provincial dans le cadre du programme des candidats de la province, est restreinte par ces considérations pratiques.

Il faut qu'il y ait une réelle pénurie de main-d'œuvre qualifiée ou de vrais postes à pourvoir sur le marché du Cap-Breton. Une demande généralisée à l'échelle canadienne qui n'aurait pas d'application spécifique au Cap-Breton voudrait dire que des immigrants qualifiés déménageraient dans d'autres endroits lorsqu'ils ne trouveraient pas d'emploi dans l'immédiat. Lorsqu'il y a un poste à pourvoir au Cap-Breton, on pourrait peut-être le combler de façon plus efficace et plus rapide grâce à une personne embauchée au Canada au lieu d'assumer les risques de chercher à l'international. Les délais sont longs pour traiter une demande à l'étranger et les employeurs ne veulent pas attendre pendant des mois pour combler un poste qui exige une main-d'œuvre qualifiée. L'option la plus pratique pour un employeur qui a un poste à pourvoir nécessitant une main-d'œuvre spécialisée en provenance de l'étranger (parce qu'il n'y a pas de Canadien en disponibilité) consiste à amener le travailleur qualifié au Canada en tant qu'employé temporaire (une démarche plus ou moins rapide). Les procédures d'immigration pourront ensuite suivre leur cours normal, l'entrée au pays d'un travailleur actif et apprécié étant maintenant assurée.

Le Cap-Breton doit vivre avec les priorités établies par l'administration provinciale lorsqu'elle négocie (ou renégocie de temps à autre) l'entente Canada-Nouvelle-Écosse sur l'immigration ou encore lorsqu'elle la met en application. Mais le Cap-Breton n'a pas d'emprise sur ce processus, que ce soit pendant la phase de négociation ou après, pendant la phase de mise en oeuvre. Il peut, bien sûr, émettre des recommandations; il est probable qu'on les écoutera et qu'on en tiendra compte.

Étant donné que le Cap-Breton n'a pas d'emprise sur les façons de faire ou sur les règles, fédérales ou provinciales, qui régissent la catégorie des travailleurs qualifiés et qu'il doit s'en accommoder quelles qu'elles soient; étant donné que la demande pour des travailleurs qualifiés au Cap-Breton sera en rapport direct avec la santé de l'économie locale et étant donné qu'il existe une alternative plus réaliste pour les employeurs qui ont un poste à pourvoir de façon immédiate et vérifiable que la démarche de longue durée qu'exige l'immigration, le nombre d'immigrants qui pourraient venir au Cap-Breton en vertu de cette catégorie pourrait être faible. Mais la catégorie des travailleurs qualifiés, grâce aux améliorations apportées dans le cadre du programme provincial des candidats, fournit une structure au Cap-Breton et lui accorde la possibilité de travailler à faire venir des immigrants.

9.2.3 Immigrants de la composante affaires

Le Canada, de même que ses régions, tiennent à avoir des immigrants qui se qualifient dans la catégorie des gens d'affaires immigrants. Cela va au-delà du concept qui veut qu'on « prenne les perles et laisse les pierres »; on parle plutôt de « ramasser les diamants ». Ces immigrants se classent dans l'une de ces trois catégories : entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes. Ils doivent avoir de l'expérience, des aptitudes et, habituellement, de l'argent. Ils ne sont jamais nombreux parmi le groupe annuel de nouveaux arrivants au Canada et ce sont eux qui choisissent où ils veulent aller.

Tout naturellement, certaines des provinces les moins bien nanties ont des vues sur les gens d'affaires immigrants et certaines se servent de leur programme des candidats de la province pour les obtenir. Visiblement, attirer un immigrant de cette catégorie qui contribuerait à consolider l'économie locale est souhaitable mais témoigne d'une grande naïveté si on en fait une stratégie de peuplement. Peu importe jusqu'à quel point une petite région ou une collectivité se fait attrayante, le nombre d'arrivants de cette catégorie sera très peu élevé.

Il n'y a pas de mal à considérer le programme comme un segment d'une stratégie de développement économique mais en ce qui a trait à sa mise en œuvre, il vaut sans doute mieux laisser les entrepreneurs locaux et les consultants en immigration en faire la promotion, aidés en cela par les fonctionnaires du programme des candidats de la province à Halifax.

Si le but du Cap-Breton est l'augmentation de sa population ou tout au moins son maintien, alors on peut se demander s'il ne serait pas approprié d'accorder plus d'attention ou de consacrer des fonds publics à la catégorie des gens d'affaires immigrants. Dans le cas de la Nouvelle-Écosse, le programme des candidats de la province et la façon dont il est géré ont déjà créé un climat accueillant pour les gens d'affaires immigrants. Du point de vue de la « stratégie de peuplement » du Cap-Breton, cela devrait suffire.

9.3 Catégorie des réfugiés

Le Canada a une longue tradition humanitaire à l'égard de l'admission d'un certain nombre de réfugiés à chaque année. En tout, le nombre de réfugiés pourrait atteindre 30 000 ou plus mais il est important de comprendre les sous-catégories en jeu. Le plus grand nombre d'admissions de réfugiés (plus de la moitié des admissions annuelles en tout) provient, de loin, des demandes traitées par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, qui entend les demandes de ceux qui arrivent, sans avoir été invités ou choisis, sur les côtes canadiennes et qui soutiennent qu'ils sont des réfugiés. C'est cette sous-catégorie qui fait l'objet de l'attention du public et des médias, de controverses et de dépenses. À la fin des procédures, un peu moins de la moitié des demandeurs se voient accorder la permission de rester. Les demandeurs du statut de réfugié ne présentent pas d'intérêt pour la stratégie d'immigration du Cap-Breton, principalement parce que les demandeurs arrivent rarement au Cap-Breton mais qu'ils apparaissent plutôt dans les principaux points d'entrée des arrivants étrangers du Canada.

Les deux autres sous-catégories présentent un intérêt pour le Cap-Breton : les réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG) et les réfugiés parrainés par des organismes du secteur privé (RPSP). Il est important de remarquer que, à la différence de demandeurs du statut de réfugiés reçus, à qui le traitement de l'évaluation de leur demande et la rédaction des documents administratifs qui s'en suit font subir de longs délais, les réfugiés parrainés par le gouvernement ou par des organismes privés (même si en langage courant on fait encore référence à eux comme à des réfugiés après leur arrivée) deviennent en fait des résidents permanents du Canada dès qu'ils arrivent (parce qu'ils ont évité les embûches de la sélection à l'étranger), tout comme le sont les immigrants de la catégorie des parents ou de la composante économique.

9.3.1 Réfugiés parrainés par le gouvernement

9.3.1.1 Cibles annuelles au pays

Le Canada a une cible annuelle d'environ 7 500 réfugiés qu'il choisit à l'étranger. Il les parraine dans des villes canadiennes déterminées au préalable, où il leur offre pendant un an des prestations qui sont sensiblement les mêmes que celles offertes aux prestataires de l'aide sociale. On s'attend pendant cette période à ce qu'ils apprennent l'anglais (ou le français), à ce qu'ils s'adaptent à leur nouvelle vie et, pour ceux qui se dirigent vers le marché du travail, à ce qu'ils se trouvent un emploi. De manière significative, jusqu'au début des années 1990, le quota annuel se situait autour de 13 000 réfugiés mais le nombre a été réduit à son niveau actuel après la fin de la Guerre froide et les changements politiques en Europe de l'Est (d'où étaient venus beaucoup des réfugiés). Selon les priorités et les stratégies adoptées par l'administration fédérale, ce nombre pourrait très bien augmenter. Il est peu plausible qu'on le réduise parce que l'argent des services d'établissement, qui accompagne les réfugiés parrainés par le gouvernement répartis dans les villes canadiennes, est une part importante de l'assise financière des services d'établissement d'immigrants dans ces centres. On pourrait constater une grande résistance au changement le cas échéant.

9.3.1.2 Les RPG, un instrument efficace d'établissement des immigrants

Le programme de parrainage des réfugiés par le gouvernement, au cours des quelque vingt dernières années, a, dans les villes où il est destiné (et financé), stimulé l'élaboration d'un secteur de services d'immigration efficace. Ce secteur se considère aujourd'hui comme un secteur « professionnel » et se définit comme une entité qui n'inclut pas seulement les agences sans but lucratif (ONG) mais aussi les fonctionnaires provinciaux et fédéraux qui ont des responsabilités en matière d'établissement. Le secteur, notamment les agences sans but lucratif où dominant un petit nombre d'agences de plus ou moins grande envergure, se veut cohésif et ferme dans son rôle de défenseur d'intérêts particuliers et s'enorgueillit des progrès accomplis dans le domaine des normes nationales. Plusieurs de ces ONG sont réparties dans les grands centres du Canada atlantique mais il n'y en a pas au Cap-Breton. Grâce à un financement public et à l'engagement du gouvernement, ils ont une association non officielle appelée *Atlantic Region Association of Immigrant Serving Agencies* (ARAISA) qui se réunit habituellement à chaque année. La prochaine rencontre aura lieu du 25 au 28 mars 2004 à Fredericton.

9.3.1.3 Partage des nombres attribués à la Nouvelle-Écosse avec le Cap-Breton

Le Canada, à l'heure actuelle, attribue annuellement 176 RPG à la Nouvelle-Écosse. Il semble qu'ils se dirigent tous vers Halifax où il y a une infrastructure en place pour l'établissement (notamment la *Metropolitan Immigrant Settlement Association - MISA*). Changer les nombres attribués entre les provinces et aux provinces nécessiterait des négociations difficiles, à moins que la nouvelle attribution recherchée ne vienne ajouter aux nombres actuels. Il est révélateur d'observer que Winnipeg, qui s'est vu attribuer 564 RPG, obtient une portion de RPG plus importante que sa population donnerait à entendre (et rien de moins que l'attribution totale du Canada atlantique) tandis que d'autres centres plus importants en obtiennent moins, en chiffres relatifs ou absolus. Derrière ces nombres se cache une tradition de services d'établissement solides à Winnipeg, de négociations énergiques ainsi que le besoin et la volonté exprimée par les citoyens et l'administration provinciale d'avoir davantage d'immigrants. Cela fait contraste avec le cas de l'Alberta et de ses villes, par exemple, où Canadiens comme immigrants ont eu tendance à se rassembler, rendant inutile la nécessité démographique d'y établir des immigrants réfugiés, tendance qui s'expliquait par des motifs d'équité telle qu'on la percevait et de financement. La même chose se vérifie dans le cas de Toronto qui, bien que n'ayant visiblement pas « besoin » de réfugiés puisqu'elle attire plus de la moitié de tous les immigrants au Canada, s'est vu attribuer 717 RPG en 2003, le nombre le plus élevé au Canada. Les attributions actuelles de RPG semblent tenir d'un mélange d'histoire et de politique, du moins de la politique avec un petit « p ».

Dans ce contexte, le Cap-Breton devrait pour le moins chercher à obtenir une part de l'attribution provinciale actuelle. Grâce au soutien de l'administration publique de la province, on pourrait défendre l'idée qu'il convient d'augmenter la portion de la tarte nationale compte tenu d'une attribution à la région de Sydney.

9.3.1.4 Le taux de fidélisation des immigrants, un défi

Les réfugiés parrainés par le gouvernement ne représentent pas systématiquement des « gains » quand intervient la volonté d'augmenter la population. Le taux de fidélisation des réfugiés, parce qu'on leur a assigné une ville de façon très arbitraire (bien qu'ils soient parfois envoyés dans des endroits où ils ont des parents connus) est varié. Des endroits comme St. John's à Terre-Neuve ont beaucoup de difficulté à les garder. Winnipeg, qui jouit d'une économie forte et diversifiée, d'un taux de chômage faible et de groupes ethno-culturels de toutes les croyances, estime néanmoins qu'elle perd un quart de ses immigrants au cours des deux premières années. Cela en grande partie à cause des pressions de la famille et des amis qui sont plus susceptibles de vivre dans des grands centres urbains ailleurs au Canada. Une étude récente de Statistique Canada révèle que ces formes de liens constitue la raison la plus importante pour laquelle un immigrant choisit un endroit pour habiter au départ.

Il convient de noter que dans le cas de St. John's, toutefois, on continue de se voir attribuer 154 RPG, ce qui alimente l'infrastructure d'établissement d'immigrants (bien en place et efficace) et qu'on garde certains immigrants réfugiés. Ce taux de fidélisation sert de tremplin à « l'effet d'entraînement » comme on le verra ci-dessous; il fait augmenter la diversité culturelle d'une collectivité, ce qui consolide son attrait pour les futurs immigrants. Ces facteurs peuvent également intervenir en faveur du Cap-Breton.

9.3.1.5 La capacité doit être manifeste

Pour qu'Ottawa assigne le Cap-Breton à des RPG, on devra être convaincu qu'il y existe certaines formes d'infrastructure à l'établissement pour les recevoir. Dans les grands centres qui reçoivent un nombre élevé de RPG, on peut retrouver des structures imposantes et modernes, du personnel formé et des programmes appropriés. Les problèmes d'établissement peuvent être traités, des cours de langues sont mis en place, les collectivités sont habituées à voir de nouveaux arrivants et il va de soi qu'on offre un milieu accueillant. Une certaine part d'infrastructure d'établissement sera requise pour que le Cap-Breton puisse recevoir et maintenir une catégorie d'immigrants avec succès. L'attrait du programme des RPG tient à ce qu'un montant, financé par l'administration publique fédérale, est annexé à ce déplacement, à la fois pour le financement des frais de subsistance de la personne pendant un an et pour des services d'établissement de départ minimaux. Cela fournira un appui aux services d'établissement embryonnaires, à partir desquels on pourra mettre en place des services plus élaborés visant une affluence plus importante d'immigrants à l'avenir.

Le Cap-Breton ne doit pas se laisser intimider par les lacunes actuelles dans les services d'établissement pour les immigrants. En premier lieu, on y offre déjà un éventail complet de services génériques pour la collectivité élargie, qu'on peut adapter à la présence de nouveaux arrivants grâce à une certaine dose de coordination. On y trouve aussi des institutions telles que la SECB, des chambres de commerce ou des associations de services qui peuvent jouer un rôle de coordination. Des localités telles que Whitehorse au Yukon, Fort McMurray en Alberta, Moose Jaw en Saskatchewan ou Steinbach au Manitoba ont mis en place des services d'établissement pour les immigrants efficaces qui, s'ils ne peuvent se comparer à ce qui existe dans les grands centres, font un travail adéquat et efficace dans le contexte local. Le même phénomène pourrait se vérifier à Sydney, par exemple.

9.3.1.6 Les RPG porteurs de promesses

La première étape de la mise en place d'un programme d'immigration au Cap-Breton consiste logiquement à négocier l'implantation d'un programme d'accueil des RPG dans la région de Sydney. Même s'ils n'étaient peut-être pas nombreux, ils serviraient d'assise et offriraient un milieu propice à l'engagement de la collectivité, à la mise au point de services d'établissement pour les immigrants et à l'essor des programmes d'immigration à l'avenir.

9.3.2 Réfugiés parrainés par des organismes du secteur privé

9.3.2.1 Les RPSP, la meilleure option pour le Cap-Breton

Le programme des réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP) pourrait bien présenter les meilleures perspectives à l'heure actuelle pour ce qui est de l'implantation d'un programme d'immigration couronnée de succès au Cap-Breton. Il s'agit de la seule section de la stratégie canadienne en matière d'immigration qui présente la faculté :

- d'être mise en oeuvre de façon autonome;
- d'apporter un nombre considérable d'immigrants;
- d'intégrer une affluence croissante d'immigrants à l'avenir;
- de faire appel à la collectivité élargie;
- d'être relativement économique;
- d'offrir le meilleur espoir de garder les immigrants dans une économie faible;
- de faire l'objet d'interventions restreintes de la part de l'administration publique fédérale comme de l'administration provinciale.

9.3.2.2 L'expérience vécue au Manitoba

Il est révélateur d'observer que le Manitoba et la ville de Winnipeg ont fait de ce programme une partie importante de leur stratégie de peuplement et que les deux paliers financent désormais l'initiative. L'observation du pourquoi est riche en enseignements. En quelques mots, la province et la ville ont reconnu le potentiel du programme en tant que source d'immigration parce que le groupe des parrains du secteur privé avait déjà fait preuve d'une grande efficacité à amener des immigrants réfugiés en grands nombres, et ce, pendant bon nombre d'années. En 2003, 556 des 3 000 immigrants réfugiés au Canada sont arrivés au Manitoba en vertu du programme des RPSP. Les deux paliers de gouvernement ne font qu'exercer des fonctions dans le cadre d'un programme dont le succès n'est plus à faire, ainsi qu'encourager sa poursuite. Le programme en place à Winnipeg est celui qui connaît le plus de succès au Canada. Les conditions de la réussite peuvent être répétées d'emblée au Cap-Breton si on parvient à obtenir le soutien et la participation de la collectivité.

9.3.2.3 La composition des parrains

En vertu du programme des RPSP, quelque 93 organismes constitués en personnes morales ont maintenant conclu une entente avec l'administration publique fédérale, ce qui leur permet d'encourir la responsabilité de parrainer des réfugiés en tant que résidents permanents au Canada. Ces organismes représentent le plus souvent les principales confessions religieuses. L'Église unie du Canada a conclu une telle entente à l'échelle nationale, de même que l'Église presbytérienne du Canada. En raison de leur structure découpée en diocèses, les confessions anglicanes et catholiques ont beaucoup d'ententes de parrainage, chacune relevant d'un diocèse. Une fois qu'il a conclu une entente de parrainage, le détenteur de l'entente a le droit de déléguer les responsabilités du parrainage à des congrégations ou à des paroisses particulières, qu'on appelle des groupes constitutifs. Il n'est pas nécessaire que le signataire d'une entente de parrainage (SEP) provienne d'un groupe confessionnel précis; d'autres groupes communautaires ont réclamé et obtenu d'Ottawa leur propre entente lorsqu'ils ont pu faire la preuve de leurs capacités sur le plan financier et sur le plan organisationnel. À Winnipeg, par exemple, le Conseil multiconfessionnel d'aide à l'établissement des immigrants au Manitoba (le groupe de parrainage le plus actif à l'heure actuelle), est un organisme appuyé par bon nombre de groupes confessionnels (chrétiens, juifs, musulmans, bouddhistes, hindous, etc.) qui a une entente de parrainage avec Ottawa. En vertu de cette entente, il compte quelque 21 groupes constitutifs, principalement définis par des liens ethniques.

9.3.2.4 La clé : l'engagement de la collectivité

Par conséquent, il est raisonnable de croire que toutes les confessions religieuses traditionnelles représentées au Cap-Breton par le truchement de leurs nombreuses églises possèdent déjà la capacité juridique de parrainer des réfugiés; tout permet de croire également que cela ne se fait que rarement. Le Cap-Breton se souvient du parrainage de réfugiés de la mer (boat people) par la collectivité il y a environ 25 ans. On se rappelle également qu'ils ne sont pas restés et que le taux de maintien a été faible. Bien sûr, il faut aussi se rappeler que le taux de maintien des garçons et des filles de la collectivité n'est pas élevé avant de poser un jugement sur la fidélisation des réfugiés de jadis. Aujourd'hui, le programme des RPSP offre une nouvelle chance de combiner les effets d'une initiative humanitaire mobilisatrice à ceux d'une stratégie de peuplement. Par la force des choses, il fait intervenir la collectivité (plus que les autres formes d'immigration), ce qui sert bien la cause de la cohésion sociale, essentielle lorsqu'on veut intégrer de nouveaux arrivants qui ont une race et une culture différentes de celles de la population en place. Aujourd'hui, la plupart des réfugiés proviennent de pays où les habitants ne sont pas de race blanche.

9.3.2.5 Cibles nationales

À l'époque de la migration des réfugiés de la mer, les Canadiens accueillaient pas moins de 20 000 RPSP par année. Leur nombre a énormément diminué depuis, pour atteindre le taux peu élevé qu'on connaît maintenant. La cible annuelle d'Ottawa, qui vise la fourchette de 4 000 RPSP, témoigne du désir de voir ce nombre augmenter; de nouvelles initiatives au Cape Breton seraient donc officiellement bien accueillies. Le délai de traitement des demandes à l'étranger constitue toutefois un point faible. Cela se vérifie pour toutes les catégories d'immigrants, mais plus particulièrement pour les RPSP, pour lesquels l'accumulation des demandes entraîne des délais de deux à trois ans. Ainsi, on parle de retombées des arrivées d'immigrants au Cap-Breton qui se vérifieront dans trois ans. En revanche, les RPG précités arriveront pendant l'année où le Canada leur aura été assigné.

9.3.2.6 Effet d'entraînement

Une caractéristique importante de l'immigration de réfugiés, qu'il s'agisse de RPG ou de RPSP, est l'inévitable effet d'entraînement. Les arrivants, peu après leur arrivée, veulent sauver des membres de leur famille, de leur famille élargie ou des amis qui sont demeurés en arrière dans des circonstances déplorables. Par conséquent, ils se mettent en quête de groupes de parrainage qui pourraient faciliter cette migration. On estime par exemple que cela sert de point de départ à 99 % des requêtes de parrainage de réfugiés à Winnipeg. À mesure qu'arrive chacun des réfugiés, comme c'est le cas pour une chaîne de lettres, la demande pour le parrainage de réfugiés s'accroît de façon exponentielle. À Winnipeg, la pression est grande sur les groupes de parrainage pour qu'ils répondent aux demandes, qu'ils qualifient parfois « d'infinies ». Mais ils sont déterminés à continuer. Cela se traduit par des arrivées d'immigrants et une croissance de la population remarquables et inépuisables en apparence.

9.3.2.7 Le coût du parrainage

Bien sûr, le parrainage de réfugiés a un coût : habituellement, celui des frais de subsistance pendant un an. Une fois le programme en place et les réfugiés arrivés et installés, ils sont en mesure de prendre à leur charge les frais de subsistance de parents ou d'amis qu'ils ont désignés. Le groupe de parrainage n'a plus alors à assumer les frais, bien que la responsabilité légale demeure. On appelle cela des parrainages « familiaux »; à Winnipeg, ils constituent quelque 99 % de tous les parrainages privés. Donc, à l'exception du temps requis pour l'administration, il y a rarement des coûts pour le groupe qui parraine. Il arrive à l'occasion que le soutien de la famille fasse défaut, peut-être en raison de la perte d'un emploi ou même d'un décès; la responsabilité revient alors au groupe de parrains. À Winnipeg, afin de pallier cette éventualité, la Ville a mis en place un fonds d'assurances de 250 000 \$ pour protéger les groupes de parrains qui pourraient faire face à cette situation et qui n'auraient pas les ressources financières pour assurer la subsistance des réfugiés pendant le reste de la première année.

Au départ, on ne trouve évidemment pas de familles au Cap-Breton qui pourraient partager les frais de subsistance avec les parrains et ainsi mettre en branle « l'effet d'entraînement ». À Winnipeg, pour démarrer le processus parmi les nouveaux groupes ou parmi ceux qui n'avaient pas assez d'argent, on a eu recours à la tactique suivante : on a créé un fonds qui permettait, pour chaque dollar recueilli par le groupe qui désirait parrainer un réfugié, d'injecter une somme équivalente. Le fonds de départ était de 175 000 \$, fournis par l'administration publique de la province. On peut donc se servir d'outils qui ont fait leurs preuves pour lancer un programme de RPSP au Cap-Breton et lui donner une impulsion.

9.4 Conclusions

Ce chapitre a passé en revue les différentes possibilités en matière d'immigration qui s'offrent présentement au Cap-Breton dans le cadre d'une stratégie de peuplement; on a également évalué leur pertinence pour le moment (tableaux récapitulatifs 8 et 9 ci-dessous). On doit relever le défi d'attirer des gens qui voudront s'installer, qu'il s'agisse d'immigrants ou non, par une stratégie coordonnée qui fera appel à la volonté de la collectivité, comme en témoignent des structures publiques et privées accueillantes. Le défi de garder les nouveaux arrivants est tout aussi important. On pourra le relever en veillant à ce que les structures économiques, publiques et sociétales de la collectivité fonctionnent sans heurts et soient toujours accueillantes dans la mesure du possible.

Tableau 8-APPLICABILITÉ DES PROGRAMMES

Programmes	Objectifs	Conditions essentielles de réussite	Contexte du Cap-Breton	Effets éventuels sur le niveau d'immigration au Cap-Breton
CATÉGORIE - FAMILLE	Réunir les familles des immigrants	Les familles doivent être déjà établies pour demander à parrainer	Comme le niveau d'immigration est faible, peu de familles peuvent demander un parrainage	Peu d'effets notables à court terme. Potentiel avec le temps
CATÉGORIE - ÉCONOMIQUE (1) Travailleurs qualifiés	Consolider la population active à l'échelle nationale et améliorer les performances économiques	<ul style="list-style-type: none"> Perspectives d'emplois/économiques Flexibilité du programme des candidats des provinces Fidélisation des immigrants Systèmes de soutien et d'encouragement Diversité ethnique, religieuse et culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> Pénurie prévue de compétences dans les professions à forte demande Perspectives en santé et en enseignement supérieur Avantages au sein du programme des candidats de la province (PCP) Diversité culturelle et ethnique restreinte 	<ul style="list-style-type: none"> Il est plausible que les employeurs qui ont des pénuries agissent de façon indépendante Le programme des candidats de la province est au stade embryonnaire La possibilité générale d'avoir un effet sur le niveau d'immigration est restreinte à court terme
(2) Gens d'affaires	Attirer les investissements et les connaissances particulières du monde des affaires	<ul style="list-style-type: none"> Situation du climat d'investissement Diversité ethnique, religieuse et culturelle Diversité et effectifs de la collectivité Proximité de marchés importants 	<ul style="list-style-type: none"> Le PCP vise la composante affaires Gamme étendue de mesures incitatives Infrastructures de base Dimension restreinte Diversité culturelle, religieuse et ethnique restreinte 	<ul style="list-style-type: none"> N'a pas un apport important au niveau d'immigration total du pays Il est plausible que les nombres soient faibles à court terme à l'échelle locale Tirer profit des efforts déployés dans le cadre du PCP

Tableau 9-APPLICABILITÉ DES PROGRAMMES - suite

Programmes	Objectifs	Conditions essentielles de réussite	Contexte du Cap-Breton	Effets éventuels sur le niveau d'immigration au Cap-Breton
PROGRAMME DES CANDIDATS DE LA PROVINCE	Faire participer directement la province à l'immigration pour hausser le niveau	<ul style="list-style-type: none"> Des ressources suffisantes sont attribuées pour identifier et désigner 200 immigrants qualifiés chaque année Soutien et participation de la communauté Réseaux internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> Il faut établir des liens avec le PCP Il faut des stratégies de promotion Besoin de chefs de file locaux - Chambre de commerce Déficience de grappes essentielles Diversité ethnique, religieuse et culturelle restreinte 	<ul style="list-style-type: none"> Le PCP est au stade embryonnaire, il bâtit ses réseaux Il faudra du temps pour faire progresser les choses Il est plausible que les nombres soient faibles au départ Retenir les immigrants constituera un défi
CATÉGORIE DES RÉFUGIÉS (1) Parrainés par le gouvernement	Tenir l'engagement du Canada en matière d'aide humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> Services de subsistance et d'établissement Participation de la communauté Stratégies pour retenir les immigrants Diversité ethnique, religieuse et culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation et appréciation de la diversité culturelle Sensibilisation aux efforts humanitaires Échelle de valeurs solide Sentiment d'appartenance à la collectivité Réseaux de bénévoles variés 	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité d'avoir une influence sur l'attribution Mettre à profit la situation en N.-É. Les nombres annuels pourraient être importants
(2) Parrainés par le secteur privé	Tenir l'engagement du Canada en matière d'aide humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> Mis en route de façon autonome Collectivité accueillante Services de subsistance et d'établissement Fort sentiment d'appartenance à la collectivité Structures communautaires solides 	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation et appréciation de la diversité culturelle Sensibilisation aux efforts humanitaires Échelle de valeurs solide Sentiment d'appartenance à la collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> Moins de contraintes sur le plan des règlements et des procédures gouvernementales Cibles annuelles non atteintes Les nombres annuels pourraient être importants

10 STRATEGIE

Ce chapitre expose une stratégie cap-bretonnaise pour aller de l'avant en matière d'immigration axée sur deux éléments constitutifs mûrement réfléchis; à la lumière du nombre de nouveaux arrivants qu'on prévoit annuellement, on établit un objectif pour les dix prochaines années, on formule les objectifs de chacune des orientations stratégiques et on soumet une ébauche de budget de fonctionnement pour une période de cinq ans.

10.1 Préambule

Les Cap-Bretonnais chérissent les différences culturelles et géographiques hors du commun des différentes collectivités qui forment l'île. C'est la diversité qu'elles représentent qui définit l'endroit. Chaque collectivité a des besoins différents et fait face à des défis économiques, sociaux et environnementaux variés.

Les données à l'échelle nationale illustrent la différence entre les régions métropolitaines et les autres régions. Le plus souvent, les régions rurales connaissent un taux de chômage plus élevé, le niveau d'instruction tend à y être moindre, et, dans bon nombre de localités, il y a plus de gens qui partent que de gens qui emménagent.

Toutefois, les données ne dépeignent pas toujours le portrait complet de la situation. Plusieurs collectivités plus petites, comme le Cap-Breton, ont une perception aiguë de leur identité, une compréhension manifeste et approfondie de l'histoire et une identité de vues quant à la valeur d'une certaine qualité de vie.

Les gens forment incontestablement la pierre angulaire de toute collectivité non métropolitaine. Si les Cap-Bretonnais sont très attachés à leurs collectivités sur le plan social et culturel, une constante n'en demeure pas moins : ils ont besoin de s'adapter à un monde en constante évolution pour survivre. Au fil du temps, le rythme des changements s'accélère et, par conséquent, les défis sont de plus en plus variés et complexes.

La perte d'une partie de la population, notamment de jeunes adultes qualifiés, au profit de la migration urbaine constitue une des préoccupations immédiates du Cap-Breton. À mesure que les jeunes partent, on se retrouve avec une population moindre et vieillissante. Non seulement cela oblige la collectivité à fournir des services de soutien à un groupe vieillissant mais l'amenuisement de la population déprécie l'économie, ce qui se traduit par un déclin des activités commerciales, une diversité moindre et une dépréciation des services importants.

Le Cap-Breton, notamment le comté du Cap-Breton, est à la croisée des chemins. Des études récentes prévoient une perte de population considérable et font état par le fait même d'une instabilité économique potentielle. La collectivité s'efforce de déterminer quelles devraient être les priorités à l'avenir et de quelle façon le niveau de services peut être maintenu pour être viable.

C'est dans ce contexte que la présente étude a été commandée. Si l'élément central de la recherche porte sur l'immigration, il apparaît que le peuplement constitue la grande préoccupation sous-jacente. En conséquence, c'est le contexte du peuplement qui se dégage maintenant du corps de ce travail.

10.2 Des défis variés et complexes

10.2.1 Les exigences particulières de la régionalisation

L'immigration n'est qu'une des nombreuses initiatives de peuplement d'une région qui peuvent s'avérer efficaces. Mais dans le cas de centres plus petits, comme au Cap-Breton, cette option prend une dimension un peu plus complexe. La régionalisation des nouveaux arrivants constitue un défi même dans les circonstances les plus favorables. Au fil des ans, les décideurs ont découvert que les stratégies visant l'établissement plus équitable des immigrants au pays sont tributaires, en partie sinon en totalité, de la collaboration qui existe au sein de l'administration publique comme dans les organismes non gouvernementaux. De nouvelles considérations quant à la façon de mieux détourner les immigrants des villes voient le jour. Des stratégies orientées vers le développement d'une infrastructure propice à consolider l'attrait des régions non urbaines auprès des immigrants, vers l'attribution de ressources considérables dans le cadre de programmes destinés à attirer les immigrants, vers l'obtention d'une masse critique de familles et vers le renforcement de politiques de sélection ont notamment vu le jour.

10.2.2 La clé : fidéliser les immigrants

S'il est important d'augmenter l'affluence de nouveaux arrivants dans les régions, le défi qui consiste à les garder une fois qu'ils sont arrivés est tout aussi important. Manifestement, l'objectif le plus important est de maintenir les nouveaux arrivants au Canada (et non dans une région précise). Le fait de restreindre les déplacements volontaires des personnes au pays va à l'encontre des principes élémentaires de la démocratie et d'une économie de marché, sans oublier de la Charte des droits de la personne.

10.2.3 Les facteurs qui ont une influence sur l'établissement

À l'heure où il se penche sur la façon de parvenir à un niveau d'immigration croissant, il est important pour le Cap-Breton de bien comprendre les facteurs qui ont une influence sur les choix que font les nouveaux arrivants en matière d'établissement. Les caractéristiques d'une collectivité accueillante comprennent :

- une masse critique d'immigrants déjà établis qui ont les mêmes origines sociales;
- une collectivité accueillante qui est tolérante, conciliante, imprégnée d'égalité et consciente de la valeur et de l'importance de la diversité ethnique, culturelle et religieuse;
- une gamme de services, notamment de services aux immigrants;
- des possibilités d'instruction, des perspectives intéressantes sur le plan culturel et des avenues de développement économique.

Parmi les caractéristiques énumérées ci-dessus, les recherches indiquent que la présence d'une masse critique constitue peut-être le facteur prépondérant qui influence le choix d'une collectivité. En règle générale, la présence de parents, d'amis ou de personnes de même origine motive les immigrants à s'installer à proximité. On a vu des cas où des personnes ont compromis leurs chances d'améliorer leur situation économique pour s'installer à proximité de leur communauté ethnique.

10.2.4 Une collaboration essentielle

L'établissement des immigrants bénéficie davantage de l'influence directe de la collaboration qu'on serait porté à le croire au premier coup d'œil. La dynamique est telle que, à moins que les gouvernements (on vise ici les trois paliers mais plus précisément le palier local), les collectivités qui reçoivent des immigrants, les entreprises et les institutions d'enseignement ne travaillent de concert, il sera particulièrement difficile de mettre en œuvre le processus d'établissement et pratiquement impossible d'atteindre un taux de fidélisation satisfaisant.

L'administration publique fédérale comme l'administration publique provinciale ont un rôle important à jouer pour faciliter l'immigration hors des grands centres. Elles doivent, dans une large mesure, motiver les collectivités et les aider à élaborer leurs propres stratégies, tout comme elles doivent fournir les ressources et l'appui propices à l'implantation de ces stratégies.

Le plus souvent, les collectivités qui reçoivent des immigrants mobilisent les groupes, les organisations, voire les personnes de la localité, dans le cadre des préparatifs généraux d'accueil et d'intégration des immigrants. En tant que future collectivité de réinstallation, le Cap-Breton doit veiller à ce qu'il y ait des services adéquats en place pour soutenir les immigrants (on parle ici de cours de langues et de services de placement) et qu'il y ait des politiques en place pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants en matière de logement, de santé, d'emploi et d'instruction.

Les entreprises ont un rôle à jouer pour apporter un complément aux structures d'établissement traditionnelles. Il est évident que les entreprises commerciales ont un intérêt direct envers l'immigration en raison des pénuries de main-d'œuvre actuelles et à venir. En raison de l'importance de la situation économique à la fois pour l'établissement et le maintien des immigrants, les entreprises contribuent de façon directe à façonner un milieu qui leur permette d'actualiser leurs objectifs individuels en matière d'économie.

10.3 L'importance d'un modèle de prestation

Si le Cap-Breton doit mettre en branle une stratégie d'immigration et en assurer la continuité, on doit trouver un moyen de rassembler les collaborateurs de partout dans l'île, notamment en ce qui a trait à l'adoption du plan, à une entente sur les rôles respectifs, au choix de modèles de gouvernance ou de prestation et à l'élaboration des politiques requises. Dans certains cas, des conseils locaux se sont avérés un moyen efficace de servir les intérêts des participants, de déterminer les besoins de la collectivité et de développer des services afin de répondre aux exigences des nouveaux arrivants.

10.4 Analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces

Si on veut aller de l'avant, il est important d'identifier les forces capitales sur lesquelles on pourra asseoir les stratégies élaborées en matière d'immigration, les points faibles à corriger, la gamme des perspectives à prendre en considération ainsi que certaines menaces dont il faut absolument tenir compte.

<p><u>POINTS FORTS</u></p> <p>Le Cap-Breton peut tirer profit de ces points forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectifs et composition de la population actuelle; ▪ Diversité et compétence de la population active; ▪ Logement et terrains industriels à prix abordable; ▪ Beauté du cadre naturel et climat tempéré; ▪ Institutions d'enseignement tournées vers l'avenir; ▪ Infrastructure solide sur le plan des transports et des communications; ▪ Système de santé moderne et novateur; ▪ Éventail d'ONG locales; ▪ Richesse de la diversité culturelle et ethnique; ▪ Présence visible des gouvernements; ▪ Gamme étendue de mesures incitatives à l'investissement. 	<p><u>POINTS FAIBLES</u></p> <p>On doit prendre soin de pallier ces lacunes si on veut aller de l'avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Masse critique d'immigrants établis déficiente; ▪ Capacité et connaissances particulières limitées en matière d'établissement et de fidélisation des immigrants; ▪ Peu d'expérience en tant que « collectivité accueillante »; ▪ Perspectives d'emploi restreintes; ▪ Pas de modèle formel au chapitre de la prestation de services à l'immigration; ▪ Absence de consensus dans la collectivité en ce qui a trait à l'immigration; ▪ Réceptivité globale à l'acceptation d'immigrants peu apparente; ▪ Absence d'un réseau formel de collaborateurs; ▪ Absence d'un plan de communication mûrement réfléchi.
<p><u>OPPORTUNITÉS</u></p> <p>À plusieurs égards, comme on l'a mentionné, on peut considérer que le moment est bien choisi à ce stade-ci pour lancer un programme d'immigration au Cap-Breton :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ À-propos des considérations sur le débat d'orientation, à l'échelle nationale comme à l'échelle provinciale; ▪ L'administration publique de la Nouvelle-Écosse est à élaborer une stratégie d'immigration qui aura des répercussions au Cap-Breton; ▪ Le programme des candidats de la province de la Nouvelle-Écosse facilite l'établissement; ▪ Les discussions régionales à propos du peuplement suscitent un intérêt envers l'immigration; ▪ La régionalisation de l'établissement des immigrants devient une priorité à l'échelle nationale; ▪ Le recensement de 2001 a fait mieux connaître le phénomène de l'immigration; ▪ Les ressources du secteur public peuvent être mises à la disposition de l'immigration; ▪ Priorité du développement économique régional à l'échelle fédérale comme à l'échelle provinciale. 	<p><u>MENACES</u></p> <p>Le succès d'un programme d'immigration au Cap-Breton sera tributaire d'une gestion serrée de ces menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résistance du public dans le contexte d'une économie qui laisse à désirer; ▪ Administration locale inhibée; ▪ Incapacité d'atteindre la masse critique; ▪ Perspectives d'emploi restreintes; ▪ Ressources insuffisantes pour développer capacités communautaires et connaissances particulières; ▪ Difficulté de concrétiser l'attribution des RPG; ▪ Lenteur éventuelle de l'administration publique de la province à réagir; ▪ Taux de maintien faible; ▪ Collaboration insuffisante.

10.5 Structure de la stratégie

Ce plan s'articule autour de plusieurs pivots. Il propose d'abord une raison d'être puis expose clairement le but à long terme avant de se pencher sur les principes qui constituent la pierre angulaire de la stratégie, de délimiter les objectifs et donner les détails des trois orientations centrales du plan pour aller de l'avant ainsi que des étapes particulières à considérer si on veut les mettre en oeuvre.

10.5.1 Raison d'être

Comme on l'a fait remarquer précédemment, on s'attend à ce que la population mondiale atteigne son sommet vers le milieu du présent siècle. Elle diminuera par la suite de façon quasi précipitée. Plusieurs facteurs vont contribuer à cet aboutissement, y compris l'augmentation du niveau de vie, la baisse du taux de natalité et la mortalité au sein des classes pleines de la population du 20^e siècle. Les Canadiens ont pris conscience de la gravité de cet enjeu dans le recensement de 2001, qui donne à penser que, dans le contexte mondial, le Canada se situera dans la ligne d'une tendance démographique semblable.

Les Cap-Bretonnais luttent contre le déclin de leur population depuis plus de quatre décennies. Au cours des dernières années, la perte s'est accrue plus rapidement. Les prévisions indiquent un déclin continu de plus en plus rapide. Naturellement, on est de plus en plus préoccupé par le fait que l'île n'échappera pas à cette tendance, qui pourrait apporter son lot de défis démographiques et économiques pratiquement insurmontables.

C'est donc avec un sentiment d'urgence que l'on se penche sur les façons et les moyens de peupler le Cap-Breton. L'immigration a retenu l'attention en tant qu'option possible mais, jusqu'à présent, de façon générale, les discussions n'ont pas été dans le sens d'un plan de peuplement à grande échelle. Si l'immigration peut attirer des gens dans l'île de manière efficace, il est peu plausible qu'elle donnera lieu à des arrivées en nombre considérable, du moins à court terme.

Sur la scène nationale, l'immigration est le thème d'un débat public renouvelé. Décideurs et chercheurs ont montré du doigt plusieurs problèmes de fonds, ce qui pourrait éventuellement modifier le degré de l'importance accordée à la question. Un de ces thèmes est la « régionalisation des immigrants ». Bref, le Canada a besoin de concevoir de meilleurs moyens de diriger l'affluence des immigrants vers de plus petits centres, comme le Cap-Breton.

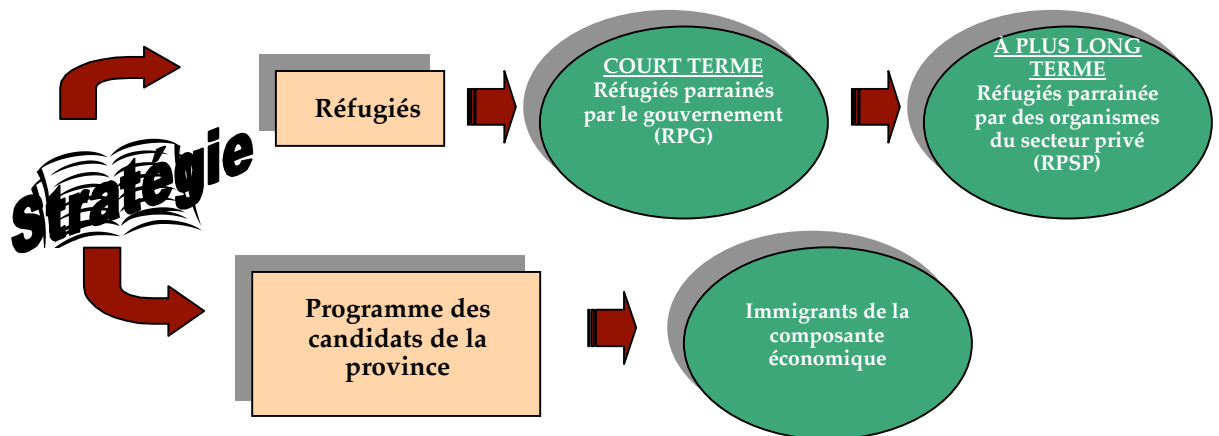
Ce qui ressort des chapitres précédents du présent document est que, pour attirer et conserver les nouveaux arrivants avec succès de façon générale, les collectivités doivent se conformer à des critères essentiels. Les immigrants sont attirés vers les centres non traditionnels par une poignée de facteurs importants, y compris la présence de la famille et d'autres personnes de leur pays d'origine, les systèmes de soutien, les perspectives économiques et la réceptivité de la collectivité en général.

Le Cap-Breton n'a pas, à l'image de ce qui se passe dans la plupart des petits centres, une expérience directe de l'attraction et de la conservation d'immigrants. On doit développer la capacité et les connaissances particulières qui sont requises pour assurer le succès de l'initiative. Naturellement, cela va prendre du temps mais il y a tout lieu de croire que c'est faisable et que la volonté d'avoir recours à l'immigration en tant que composante efficace d'un plan de peuplement général peut être stimulée auprès de segments clés de la collectivité.

La stratégie, dont on expose ici les grandes lignes, met en relief les contingences pratiques et témoigne de l'importance d'accorder à la collectivité le temps nécessaire pour élaborer les structures et les façons de faire voulues. De plus, elle s'efforce d'optimiser la situation du Cap-Breton dans un cadre où politiques spécifiques du gouvernement et débats de l'heure respectent le concept de régionalisation. Qui plus est, elle permet au Cap-Breton d'être couvert par l'entente Canada-Nouvelle-Écosse sur le programme des candidats de la province qui a été signée récemment.

Tel qu'indiqué dans l'illustration 3 ci-dessous, la stratégie donne corps à deux éléments ou axes fondamentaux.

Illustration 3 – Axes de la stratégie



Réfugiés – Le Canada a une longue tradition d'accueil annuel de réfugiés au pays. La stratégie proposée pour le Cap-Breton viserait deux des trois sous-catégories de réfugiés, les RPG et les RPSP. Les RPG fournissent un tremplin de choix pour une initiative locale en matière d'immigration. Le Cap-Breton pourrait exiger une portion du nombre attribué à la Nouvelle-Écosse à l'heure actuelle, compte tenu que Halifax reçoit pratiquement tous les effectifs. De plus, il est manifeste que les RPG stimulent la mise en place de services d'établissement aux immigrants efficaces dans les régions cibles. Enfin, les RPG s'en viennent dans une région où l'aide de l'administration fédérale contribue à faciliter l'établissement. Bien que leur nombre ne soit pas élevé, les RPG serviront à mettre en place la masse critique ou la « grappe », à donner forme à un milieu propice au développement communautaire et à créer un effet d'entraînement.

À plus long terme, les RPSP présentent les meilleures perspectives d'une immigration réussie dans l'île. Parmi les nombreuses modalités du programme, on note la capacité pour le Cap-Breton d'enclencher lui-même le processus, d'organiser l'affluence future des immigrants et de faire intervenir les règles fédérales et provinciales dans une moindre mesure. Le Canada désire hausser le niveau de RPSP annuels en place à l'heure actuelle et cela joue en faveur du Cap-Breton. Les RPSP constituent un prolongement naturel à l'immigration des RPG et à la mise en place réussie d'une grappe d'immigrants. Le seul point faible tient dans ce que les délais de traitement sont longs (3-4 ans) et que, par conséquent, les retombées éventuelles restent à venir.

Programme des candidats de la province – Les immigrants de la composante économique sont formés de travailleurs qualifiés et d'investisseurs qui obtiennent le droit d'entrée dans la province par le truchement du programme des candidats de la province, dont les restrictions sont un peu moins astreignantes que les critères du programme national. La Nouvelle-Écosse est à élaborer son programme des candidats et il est logique que le Cap-Breton s'efforce d'en faire usage dans le cadre d'une initiative en matière d'immigration. Le programme des candidats de la province relève moins d'un outil utile de peuplement d'une région que d'un instrument propice au développement économique. En règle générale, le nombre d'investisseurs qui viennent au pays par le truchement du programme est peu élevé. Le programme des candidats de la province présente l'avantage d'attirer les travailleurs qualifiés et, dans la mesure où le Cap-Breton prévoit une pénurie dans certaines professions à forte demande, on peut s'en servir à l'avantage de l'île.

10.5.2 But

Le but à long terme de cette stratégie est de contribuer à peupler le Cap-Breton avec le temps (augmentation nette estimée de 2 200 personnes sur dix ans – voir le tableau 10 ci-dessous) tout en valorisant sa diversité, en renforçant son tissu social et économique et en se dotant de la capacité et des connaissances particulières propices à un recours efficace à l'immigration en tant que moteur de développement à long terme.

**Tableau 10-Prévisions à l'égard de l'établissement des immigrants
Île du Cap-Breton
Calendrier de dix ans**

	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année	6e année	7e année	8e année	9e année	10e année	Total
Source:											
Niveau actuel	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	200
RPG	20	20	20	25	25	35	35	35	45	50	310
PCP - Gens d'affaires		3	3	3	3	4	5	5	6	6	38
PCP - Travailleurs qualifiés	3	3	3	5	10	15	25	30	30	40	164
RPSP				95	101	101	325	350	385	901	2,259
Total partiel	43	46	46	148	159	175	410	440	486	1017	2,971
Moins les immigrants qui ont migré	17	18	16	44	48	44	102	110	122	254	776
Augmentation nette de la population	26	28	30	103	111	131	307	330	365	763	2,195

Note : calcul d'un effet d'entraînement de 2,2

candidats par immigrant établi

Note: Les données arrondies à l'ordinateur peuvent avoir un effet sur le total

Les sources d'immigrants comprendraient les niveaux actuels, formés essentiellement de travailleurs qualifiés, de réfugiés parrainés par le gouvernement, de candidats du programme provincial et de réfugiés parrainés par des organismes privés. Tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, les premières années du programme ou du plan ne donneraient lieu qu'à des arrivées modestes. On s'attend à ce que les activités connaissent un essor la quatrième année, quand le premier groupe de réfugiés parrainés par des organismes du secteur privé commencera à arriver. Par la suite, on s'attend, à la lumière d'un effet d'entraînement annuel de 2,2 candidats par immigrant installé, à ce que près de 3 000 immigrants s'installent dans la région sur dix ans.

De façon évidente, il est important de les fidéliser. Toutefois, il ne serait pas réaliste de s'attendre à ce que le phénomène de migration soit complètement enrayé. En conséquence, on prévoit une perte annuelle moyenne d'un peu plus de 30 % des immigrants sur une période de dix ans.

10.5.3 Principes

Les retombées éventuelles d'un programme d'immigration au Cap-Breton seront tributaires des efforts déployés par les collaborateurs pour adhérer fermement aux principes essentiels :

Partenariat – L'efficacité du plan sera régie par le niveau de collaboration et de coopération entre tous les paliers de gouvernement, la collectivité en général, le secteur de l'enseignement, les groupes de bénévoles, les organismes sans but lucratif, les entreprises et les communautés religieuses.

Ressources – Se doter de la capacité et des connaissances particulières pour favoriser l'immigration nécessitera l'attribution de ressources, y compris des fonds de développement ou des capitaux de démarrage, des contributions en nature, ainsi qu'un soutien au programme et des services;

Inclusion – Dans le cadre de ce plan, des structures et des façons de faire adaptées qui facilitent la participation et l'engagement et qui favorisent le soutien des personnes, des organisations et de divers autres groupes sont cruciales;

Viabilité – Le développement durable est au cœur du but à long terme de la stratégie. Le principe de la viabilité s'appliquera aux initiatives décisives utilisées pour édifier une collectivité accueillante, développer le soutien à l'établissement et stimuler l'intégration et la conservation des immigrants. Les facteurs suivants feront partie prenante du processus :

- acceptation et soutien de la collectivité;
- des réseaux de confiance, compétents et versés en plusieurs matières;
- des partenaires qui ont les compétences et la capacité exigées;
- l'utilisation des ressources disponibles pour le bénéfice à long terme de l'immigration.

Responsabilité – Garantir la mise en place et la gestion efficaces des ressources par le truchement d'une gouvernance efficace;

Imputabilité – Des communications efficaces sont fondamentales si on veut susciter une prise de conscience, acquérir de la confiance et stimuler un engagement concerté envers l'immigration.

10.6 Orientations stratégiques

Les choix éclairés sont le fruit de stratégies donnant corps aux démarches qui, notamment, prennent en considération le contexte dans lequel le plan sera mis en oeuvre, les facteurs clés qui ont une influence sur la réussite, les pratiques exemplaires, les nouvelles politiques, la capacité sur le plan individuel et collectif, la disponibilité des ressources et les obstacles au progrès. Ce plan comporte deux orientations principales.

10.6.1 Première orientation stratégique – Les immigrants réfugiés

Des millions de réfugiés ont été contraints de fuir leur pays d'origine. Un nombre considérable de ces réfugiés s'installent chaque année dans des pays qui privilégient les valeurs humanitaires, comme le Canada. Il est évident que les réfugiés ne sont pas des immigrants comme les autres en ce sens que leur rétablissement doit tenir compte des circonstances inhabituelles qu'ils ont connues avant leur arrivée au Canada ainsi que de leurs besoins sociaux et économiques particuliers.

Comme on l'a indiqué précédemment, deux catégories de réfugiés sont considérées comme des solutions viables pour accroître la population du Cap-Breton : les réfugiés parrainés par le gouvernement et ceux parrainés par le secteur privé. Les deux catégories fournissent au Cap-Breton l'opportunité de constituer la masse critique essentielle pour attirer des immigrants. En raison de la nature des programmes, les deux catégories offrent la possibilité au Cap-Breton de mettre en route par lui-même le développement d'une capacité et des connaissances particulières appropriées pour la communauté.

10.6.1.1 But

Dans le cadre d'une initiative d'immigration visant à constituer une masse critique, se faire attribuer des RPG, tout en approfondissant la pratique et les moyens d'inspirer des parrainages privés de réfugiés à l'échelle locale, ce qui, avec le temps, grâce aux retombées suscitées par l'établissement des RPG, contribuera à accroître la population de façon significative (plus de 2 400 immigrants sur dix ans).

10.6.1.2 Principes

Voici les principes dans le cas de la première orientation stratégique :

- a) Par la force des choses, l'établissement et l'intégration des immigrants nécessitent l'engagement de plusieurs paliers de la collectivité et sont tributaires d'une démarche de collaboration avec les gouvernements.
- b) Il faut attribuer les ressources humaines et financières nécessaires pour assurer la réussite d'une initiative locale en matière d'immigration.
- c) La communication est d'une importance capitale pour assurer l'entière efficacité des initiatives locales en matière d'immigration.
- d) Les activités d'établissement et d'intégration reposent sur la capacité locale et sur les connaissances particulières en la matière. Par conséquent, les structures d'enseignement constituent un élément important des programmes d'immigration locaux.

- e) L'innovation est un facteur essentiel de réussite en matière d'immigration.

10.6.1.3 Objectifs

Voici les cinq objectifs propres à la première orientation stratégique :

- a) Cultiver le soutien de la collectivité à l'immigration par le truchement de consultations populaires et d'une communication efficace et continue.
- b) Bâtir des partenariats susceptibles d'assurer la prestation efficace des programmes d'immigration.
- c) Faire appel à la collectivité pour stimuler les progrès en matière d'immigration.
- d) Concevoir les moyens propices à la prestation des services d'établissement aux immigrants.
- e) Établir des partenariats avec les milieux d'affaires afin de mettre au point les rouages qui permettront de répondre aux besoins des immigrants en matière d'emploi et de prospérité.

10.6.1.4 Tâches

L'exécution des tâches suivantes est considérée comme étant essentielle à la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus.

- a) **Communications** - Ce qui déterminera le succès du programme d'immigration du Cap-Breton, c'est la mesure dans laquelle la communauté endossera l'idée et se mobilisera pour créer un climat favorable à sa réussite. Il est donc nécessaire, dans un premier temps, d'orchestrer un plan de communication qui présentera le concept, qui contribuera à sensibiliser la communauté et qui mettra en relief le potentiel de réussite, un plan dont les produits et les initiatives permettront de fournir aux citoyens intéressés les détails et les précisions nécessaires. Le message capital sera que l'immigration n'est qu'un des éléments du plan de peuplement du Cap-Breton.

D'un point de vue idéal, le plan de communication devrait englober un certain nombre d'activités et de produits. Par exemple, il y a un avantage évident à consulter les parties intéressées et les représentants des trois paliers de gouvernement occupant un poste clé. On devrait se pencher sur plusieurs produits susceptibles de faciliter les communications et le cheminement des renseignements, notamment, un site Web informatif et une documentation pertinente. De plus, il sera important d'avoir recours aux médias de façon efficace.

- b) **Mise en oeuvre du programme** – Si le Cap-Breton doit lancer un programme d'immigration et optimiser ses chances de succès, il faudra prêter une attention particulière à sa mise en oeuvre. À l'heure actuelle, l'île ne dispose pas de ressources humaines ou de services voués à l'immigration. Pour aller de l'avant, il sera nécessaire d'acquérir les connaissances particulières; étant donné que la Nouvelle-Écosse envisage présentement d'améliorer ses capacités au chapitre immigration, le Cap-Breton serait bien avisé de poursuivre dans la même veine. Par conséquent, les organismes de développement régional (ODR) de l'île pourraient donc être le moteur de la mise en oeuvre du programme. Ces ODR font présentement partie d'un large réseau provincial mandaté pour voir à l'avancement du programme des candidats de la province. Dans le cas du programme du Cap-Breton, on s'attend à ce que les ODR mobilisent volonté de réussir et moyens de collaborer.

La mise en oeuvre englobera une série de fonctions essentielles, y compris les communications, l'élaboration des services d'établissement, la liaison avec l'administration publique, notamment avec le palier fédéral et le palier provincial, afin d'obtenir les attributions nécessaires et de faire état de la capacité, de la mobilisation et du soutien de groupes communautaires stratégiques, notamment les parrains et les futurs employeurs, ainsi que des activités et des initiatives susceptibles de favoriser le caractère accueillant de la collectivité.

- c) **Commission d'étude sur l'immigration locale** – Le Manitoba, le Québec et l'Alberta ont en commun la participation de leurs collectivités aux efforts en matière d'immigration. Au Cap-Breton, on ne doit pas s'attendre à ce qu'un programme d'immigration fonctionne comme on le souhaite sans l'intervention de la collectivité. L'enjeu est tout simplement trop complexe pour être abandonné à la charge d'une agence ou d'une organisation responsable de la mise en oeuvre. On peut faciliter les propositions et la participation de la collectivité par un éventail de moyens. Une commission d'étude sur l'immigration locale au Cap-Breton constitue une option à cet égard.

D'un point de vue idéal, une commission d'étude serait très représentative et très active sur le plan de la prestation de conseils, de la recommandation d'orientations, des communications, du développement de partenariat, de la promotion et du marketing et de propositions stratégiques au gouvernement et aux organisations locales responsables d'immigration. Le groupe pourrait constituer une forme de portail par le truchement duquel on pourrait faire appel à la collectivité afin d'assurer la réalisation réussie du plan d'immigration.

- d) **Services d'établissement** – Tel que mis en relief d'un bout à l'autre de ce document, l'établissement et l'intégration des immigrants constituent la pierre angulaire d'une réussite éventuelle. Un programme à l'échelle du Cap-Breton doit reposer sur des assises solides en matière de services d'établissement, une base qui permette de mettre immédiatement à la disposition des nouveaux arrivants un éventail de services allant des cours de langue au logement, aux services de santé, à l'aide au placement, à l'orientation communautaire et à l'intervention en situation de crise.

Quand on examine la situation au pays, il est manifeste qu'il n'existe pas un prototype de fournisseur de services en matière d'établissement. Le secteur, selon le vocable utilisé dans les milieux de l'immigration, est formé d'une gamme d'organismes allant des YMCA aux groupes religieux. Ils ont en commun une vision de la viabilité. Chacun finance les opérations par un éventail d'activités qui vont de l'exécution de contrats auprès de CIC (en vertu de trois programmes visant la mise en œuvre de services d'établissement) aux levées de fonds classiques.

Le prestataire de services d'établissement exhaustifs le plus près se trouve dans la région de Halifax. La *Metropolitan Immigration Settlement Association* (MISA) est active depuis plus d'une décennie; elle a œuvré auprès d'un nombre impossible à déterminer d'immigrants. MISA est un modèle sur lequel le Cap-Breton doit se pencher à mesure qu'il met de l'avant un programme d'immigration.

Tel qu'indiqué, on s'attend à ce que le niveau d'immigration au Cap-Breton augmente lentement avec le temps. Par conséquent, il est préférable au début d'implanter les services d'établissement comme services complémentaires offerts par un organisme sans but lucratif local existant. Le YMCA du Cap-Breton représente une option pour la mise en œuvre de services d'immigration. À l'échelle nationale, le mouvement est actif à l'heure actuelle dans la prestation de tels services. À l'échelle locale, le YMCA compte parmi ses programmes des activités qui pourraient éventuellement contribuer à la réussite de l'établissement d'immigrants.

- e) **Emploi** – Comme les Canadiens de façon générale, les immigrants aspirent à la prospérité et à l'autonomie. En conséquence, les perspectives économiques sont un facteur tout aussi important pour le futur immigrant dans le choix de son lieu d'établissement que l'est la présence de membres de la famille ou de personnes du même pays d'origine. Par conséquent, un programme d'immigration au Cap-Breton dépendra par la force des choses de la polyvalence et de la capacité des entreprises locales à offrir des perspectives d'emploi. Comme on peut le vérifier avec les pratiques couronnées de succès dans d'autres régions du pays, les partenariats avec les chambres de commerce et d'autres segments des milieux d'affaires seront importants dans le cadre d'un programme d'immigration local. Une attente découlant des contacts avec les milieux d'affaires tient dans ce que des programmes d'aide au placement déjà en place seront mis à la disposition des immigrants pour faciliter le placement, la formation et une participation fructueuse de ces derniers à la population active.

10.6.2 Deuxième orientation stratégique – Programme des candidats de la province

Comme plusieurs autres provinces, la Nouvelle-Écosse est partie d'une entente fédérale-provinciale en matière d'immigration. La pièce de résistance de l'entente de la Nouvelle-Écosse est le programme des candidats de la province. Le programme est conçu pour permettre à la province d'apporter des améliorations aux critères d'éligibilité du programme fédéral et de procurer aux immigrants une option moins lourde pour obtenir le droit d'entrée au pays. Il existe deux grandes sous-catégories d'immigrants que la Nouvelle-Écosse espère attirer grâce au programme des candidats de la province : les travailleurs qualifiés et les gens d'affaires.

Il est logique que le Cap-Breton élabore un programme local d'immigration dans l'optique de mettre à profit les mécanismes existants tels que le programme des candidats de la province et, de ce fait, qu'il peaufine ses rapports constructifs et qu'il en fasse la démonstration dans le cadre du plan global d'immigration de la Nouvelle-Écosse.

Le programme des candidats de la province de la Nouvelle-Écosse en est à ses premiers pas. Des progrès sont néanmoins accomplis; l'administration publique de la province s'attend à ce qu'au moins trois immigrants de la composante d'affaires s'établissent au Cap-Breton dans un avenir proche. S'il est plausible que le nombre total d'immigrants de la composante d'affaires qui se montrent enclins à s'installer au Cap-Breton dans une année donnée soit peu élevé, le potentiel du programme à procurer des retombées économiques considérables grâce à de nouveaux investissements stratégiques doit être étudié avec attention.

Si le Cap-Breton doit se servir avec succès de la catégorie des travailleurs qualifiés dans le cadre d'une stratégie de peuplement (d'immigration), il est préférable que cela se fasse dans le cadre du programme des candidats de la province de la Nouvelle-Écosse. Tirant parti de l'expérience vécue au Manitoba, la Nouvelle-Écosse doit obtenir une entente pour « faire passer » les candidats qui ont obtenu moins de points que ce qu'on exige en règle générale en vertu du programme fédéral. La Nouvelle-Écosse peut s'attendre à devoir négocier et mériter cette dérogation en faisant la preuve que les immigrants qui viennent de l'étranger dans la province, y compris dans des régions comme le Cap-Breton, demeurent dans la région pour la plupart. La fidélisation des immigrants exigera notamment que la plupart des candidats aient des liens familiaux dans la région (ou des parrains qui en tiennent lieu) et qu'ils aient un emploi en vue ou encore qu'ils soient qualifiés dans un domaine où il y a pénurie de main d'œuvre.

10.6.2.1 But

De concert avec la Nouvelle-Écosse, développer au Cap-Breton une capacité favorisant le recours au programme des candidats de la province de façon efficace, ceci, pour encourager les travailleurs qualifiés à s'établir et pour attirer de nouveaux investissements étrangers par les immigrants de la composante affaires, afin de générer de ce fait une croissance économique notable et de contribuer à l'augmentation de la population.

10.6.2.2 Principes

Dans le cas de la deuxième orientation stratégique, on croit que les principes suivants devraient s'appliquer :

- a. L'immigration constitue un moteur éventuel efficace pour attirer des investissements étrangers et donner lieu à une augmentation du PIB.
- b. Le Cap-Breton tirera profit d'un partenariat dynamique avec la Nouvelle-Écosse dans le cadre du programme des candidats de la province.
- c. Les partenariats, notamment dans les milieux d'affaires, auront une importance fondamentale dans le succès de l'exécution du programme des candidats de la province au Cap-Breton.
- d. Un recours réussi au programme des candidats de la province sera tributaire de la disponibilité des ressources humaines et financières nécessaires.
- e. L'innovation est la pierre angulaire du succès dans le cas du programme des candidats de la province.

10.6.2.3 Objectifs

La deuxième orientation stratégique compte cinq objectifs :

- a. Faciliter la mise au point du programme des candidats de la province en se fondant sur des modèles de réussite, de façon à mieux répondre aux besoins des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés, à faire augmenter le nombre d'immigrants annuels et à garantir un taux de fidélisation acceptable.
- b. Développer la capacité nécessaire afin d'encourager et de faciliter la prestation du programme des candidats de la province au Cap-Breton.
- c. Mettre en valeur et promouvoir le Cap-Breton auprès des immigrants éventuels de la composante affaires.
- d. Identifier et faire connaître les perspectives d'investissement au Cap-Breton.
- e. Veiller à ce qu'il y ait des services d'établissement appropriés aux besoins des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires immigrants.

10.6.2.4 Tâches

L'exécution des tâches suivantes est considérée comme étant essentielle à la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus. Il existe un certain chevauchement avec les étapes recommandées pour la première orientation stratégique.

- a. **Catégorie des travailleurs qualifiés** – La catégorie des travailleurs qualifiés du programme des candidats de la province du Manitoba constitue l'élément principal de la stratégie du Manitoba en matière d'immigration. Les travailleurs peuvent se qualifier grâce à une échelle de cotation moindre (55 points) que celle requise pour les travailleurs qualifiés en général en vertu des critères du Canada (où l'on exige 67 points). Mais on s'attend à ce que le travailleur tenu par les règles du Manitoba ait de l'expérience dans un domaine de compétence en demande au Manitoba, qu'il ait une offre vérifiable d'un employeur ou encore qu'il réponde aux deux critères. Le travailleur doit également avoir des liens au Manitoba, que ce soit par le biais de relations familiales ou par le truchement de la garantie fournie par cinq parrains; de cette façon, il est plus plausible que le travailleur restera dans la province. Le défi consiste à faire approuver la structure du programme des candidats de la province de la Nouvelle-Écosse de manière à ce que soient incorporés les éléments de modèles qui ont fait leurs preuves, comme celui du Manitoba.

- b. **Développement de la capacité** – La Nouvelle-Écosse est présentement organisée de façon à offrir le programme des candidats de la province dans les régions en collaboration avec les organismes de développement régional. On compte notamment sur les autorités du développement régional pour fournir documents de promotion, renseignements sur les perspectives d'investissement et informations générales sur le contexte à l'agent de la province afin de faciliter l'identification des candidats.

Comme on l'a indiqué ci-dessus, les ODR constituent un véhicule possible qui mérite considération lors du développement de la capacité d'offrir un programme d'immigration. Cela étant dit, il paraît logique de croire que, si on se sert de cet instrument, il devrait également être le moyen utilisé pour faciliter l'application à plus grande échelle du programme des candidats de la province au Cap-Breton.

- c. **Mise en valeur et promotion** – La prise de décision en matière d'investissement fait intervenir l'examen de données et d'informations capitales qui présentent un intérêt pour une collectivité ou une région cible. Des aspects comme les caractéristiques de la main d'œuvre, les services financiers, les matières premières, la composition du marché, l'infrastructure et les institutions d'enseignement sont importants. Afin d'obtenir les résultats désirés dans le cas du programme des candidats, le Cap-breton doit veiller à ce que les futurs investisseurs immigrants aient facilement accès aux informations et aux profils des collectivités si déterminants. D'un point de vue idéal, les documents seront mis à leur disposition à la fois sous forme écrite et sous forme numérique; dans ce dernier cas, les documents seront mis à la disposition des investisseurs potentiels dans un site Web attrayant et informatif.

D'un point de vue idéal encore, la promotion du Cap-Breton aux investisseurs immigrants se fera de deux façons : la diffusion de matériel promotionnel et la coordination des activités avec les réseaux mis sur pied par les agents d'immigration de la Nouvelle-Écosse. De plus, la stratégie de promotion nécessitera une participation aux réunions, aux salons professionnels et aux activités de promotion à l'étranger.

- d. **Identification des perspectives d'investissement** – Les petits centres comme le Cap-Breton se plaignent fréquemment des difficultés à obtenir du capital, notamment par des moyens non traditionnels, y compris le capital de risque. Nonobstant cela, l'île a servi d'incubateur à des entreprises couronnées de succès dont il est permis de penser qu'elles présenteraient un intérêt pour les investissements de risque et qu'elles en bénéficieraient. De plus, plusieurs secteurs importants de l'économie de l'île présentent des perspectives d'affaires qui pourraient éventuellement attirer des investisseurs étrangers.

Le défi d'attirer des investisseurs immigrants consiste à identifier les perspectives et à rassembler les informations requises et le matériel sur les tenants et aboutissants, pour qu'ils soient analysés à la lumière du programme des candidats de la province. La réalisation de cet objectif dépendra de la mesure dans laquelle le programme d'immigration du Cap-Breton réussira à mettre en place et à maintenir des réseaux à cette fin au sein des milieux d'affaires et des milieux gouvernementaux.

- e. **Services d'établissement appropriés** – Encore une fois, le soutien à l'établissement sera aussi important pour les immigrants de la composante affaires qui viennent dans la région par le truchement du programme des candidats de la province que pour ceux de toutes les autres catégories. En conséquence, on doit développer la capacité de façon appropriée.

10.7 Budget

Dans le tableau 11 ci-dessous, on se penche sur un budget d'exploitation de cinq ans pour le programme d'immigration au Cap-Breton. Les prévisions envisagent le financement de quatre activités : (i) mise en oeuvre du programme, (ii) services d'établissement, (iii) commission d'étude locale sur l'immigration et (iv) prestation améliorée du programme des candidats de la province. Comme on l'a fait remarquer précédemment, on prévoit que la surveillance de la mise en oeuvre du programme (et de ses quatre domaines d'activité) serait centralisée dans un seul bureau, sous la supervision d'un coordonnateur. Des activités telles que la prestation de services d'établissement seraient réalisées en vertu d'un contrat accordé à un organisme sans but lucratif existant. La commission d'étude locale sur l'immigration jouerait un rôle de conseiller, participerait à l'éducation du public ainsi qu'à des activités et initiatives dont le but serait de consolider la réceptivité de la collectivité.

Tableau 11-programme d'immigration du Cap-Breton

Budget d'exploitation prévu

Années 1-5

	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année	Total
Mise en oeuvre du programme :						
Salaires	\$ 65,000	\$ 65,000	\$ 65,000	\$ 105,000	\$ 105,000	\$ 405,000
Bureau et services publics	15,000	15,000	15,000	25,000	25,000	\$ 95,000
Marketing et publicité	30,000	30,000	40,000	40,000	40,000	180,000
Services contractuels et services de consultants	25,000	25,000	25,000	25,000	25,000	125,000
Mise en place de parrainages	25,000	25,000	25,000	25,000	25,000	125,000
						-
Services d'établissement						
Développement de la capacité	20,000	20,000	20,000	10,000	10,000	80,000
Services acquis et contractuels	25,000	30,000	45,000	50,000	60,000	210,000
Éducation du public	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	50,000
						-
Commission d'étude locale sur l'immigration						
Soutien administratif	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	100,000
Communications et publicité	15,000	15,000	15,000	15,000	15,000	75,000
Tournée d'étude	10,000	5,000	5,000	5,000	5,000	30,000
						-
Mise en œuvre consolidée du PCP						
Marketing et publicité	25,000	25,000	25,000	30,000	30,000	135,000
Recherche	15,000	15,000	15,000	15,000	15,000	75,000
TOTAL	\$ 300,000	\$ 300,000	\$ 325,000	\$ 375,000	\$ 385,000	\$ 1,685,000

Notes:

- a) Le développement de la capacité fait référence aux activités et aux initiatives mises sur pied dans le but de développer des capacités dans la collectivité pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants en matière d'installation ainsi que pour faire la preuve de cette compétence.
- b) Les services acquis et contractuels font référence aux activités mises sur pied en vertu d'un contrat accordé à un fournisseur de services d'établissement désigné, pour le compte d'un agent de mise en oeuvre des programmes.
- c) Les services contractuels et les services de consultants font référence aux conseils stratégiques fournis par des organismes comme MISA et d'autres fournisseurs contractuels spécialisés.